

Une saison désespérément creuse

Au Maroc comme partout ailleurs, le tourisme n'en finit pas de broyer du noir



Ouverture de la deuxième session législative



La Chambre des représentants a tenu vendredi une séance plénière consacrée à l'ouverture de la deuxième session de l'année législative 2020/2021, conformément à l'article 65 de la Constitution.

La séance qui a débuté à 16H s'est tenue dans le respect des mesures préventives contre la Covid-19 prises par les instances de la Chambre.

Tournée de Driss Lachguar dans plusieurs secrétariats provinciaux de l'USFP



Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, accompagné des membres du Bureau politique Khadouj Slassi, Mohamed Mouhib et Jawad Chafiq, poursuit sa visite à travers différents secrétariats provinciaux du parti.

Une tournée qui a été l'occasion pour Driss Lachguar de s'entretenir avec les militants et les militants dans les secrétariats de Moulay Yacoub, de Taounate, de Sefrou, d'El Hajeb et de Meknès.

Lors de sa rencontre avec les Ittihadi (e) s de Meknès, le Premier secrétaire n'a pas manqué d'inciter les militants à davantage de mobilisation et au déploiement de plus d'efforts afin que l'USFP puisse regagner sa place au sein des institutions de la cité ismailienne.

Carol Moseley Braun exprime son admiration pour les potentialités de Dakhla



Le Maroc reçoit la première allocation Covax de vaccin anti-Covid



Le Maroc a bénéficié d'une première allocation de vaccins anti-Covid-19 dans le cadre du mécanisme Covax, a annoncé jeudi le ministère de la Santé, soulignant que des doses complémentaires seront allouées au Royaume dans les semaines à venir.

"Le Maroc a pu bénéficier, grâce au mécanisme Covax, d'une première allocation de vaccins contre le virus de la Covid-19, qui lui est consacrée. Des doses complémentaires lui seront allouées dans les semaines à venir dans le cadre de ce même dispositif", affirme le ministère dans un communiqué.

Il s'agit d'une complémentarité d'approvisionnement en vaccins anti-Sars-CoV-2 qui permettra au Royaume de mener à bien la campagne nationale de vaccination contre la Covid-19 lancée depuis le 28 janvier 2021, conformément aux Hautes instructions de Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Le Maroc a participé au mécanisme Covax, mis en place en fin 2020 par GAVI «Alliance globale pour les vaccins et l'immunisation», en collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé, l'UNICEF et la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux épidémies ainsi que d'autres

partenaires, rappelle la même source, notant qu'il s'agit d'une initiative mondiale qui collabore avec les gouvernements et les fabricants pour garantir la disponibilité des vaccins utilisés pour limiter la propagation de la pandémie de la Covid-19.

A l'heure actuelle, le mécanisme Covax a permis à plus de 100 pays participants de bénéficier d'un accès rapide et équitable à des doses de vaccins sûrs, efficaces et reconnus par l'OMS, qui couvriront jusqu'à 20% de la population de chaque pays, et ce, malgré la demande accrue et la disponibilité réduite en vaccins, conclut le communiqué.

Prorogation de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 10 mai

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi à Rabat par visioconférence sous la présidence du chef du gouvernement Saad Dine El Otmani, a décidé de prolonger l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national jusqu'au 10 mai 2021, et ce dans le cadre des efforts de lutte contre la propagation de la pandémie du nouveau coronavirus (Covid-19).

Ainsi, le Conseil a approuvé le projet de décret n° 2.21.132 relatif au prolongement de la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national présenté par le ministre de l'Intérieur, a indiqué Saïd Amzazi, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur, de la Formation professionnelle et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement dans un communiqué lu lors d'un point de presse tenu au terme du Conseil.

"Dans un souci des pouvoirs publics de continuer à assurer l'efficacité des mesures et dispositions prises pour faire face à la propagation de la pandémie de la Covid-19, ce projet de décret vise à étendre la période de validité de l'état d'urgence sanitaire sur l'ensemble du territoire national du samedi 10 avril 2021 au lundi 10 mai 2021 à 18:00 heures", a ajouté Saïd Amzazi.

Participation marocaine à la réunion de la CENSAD sur la lutte contre le terrorisme

Une délégation marocaine de haut niveau participe du 5 au 8 avril à Abuja à la réunion de haut niveau organisée par la Communauté des États sahélo-sahariens (CENSAD) et le gouvernement nigérian sur les stratégies de lutte contre le terrorisme.

Cette réunion a pour principaux objectifs la consolidation des acquis des différentes réunions des ministres de la Défense et des ministres de la Sécurité publique sur la lutte contre le terrorisme dans l'espace CENSAD, le partage des expériences sur les interventions militaires conjointes dans l'espace CENSAD en vue de garantir la sécurité et la mutualisation des expériences nationales de lutte contre le terrorisme en vue de les capitaliser et au besoin s'en servir à nouveau.

Elle vise également la multiplica-

tion des initiatives communes dans le domaine de la défense et de la sécurité mais aussi celui du développement durable des zones affectées par le terrorisme et la formulation des recommandations à l'endroit des États pour une lutte efficace et réussie. Cette réunion a permis à la délégation marocaine de présenter les stratégies mises en place par le Maroc pour lutter contre le radicalisme et le terrorisme.

La participation de la délégation marocaine à cette réunion de haut niveau a été hautement appréciée tant par les autorités nigérianes que par l'ensemble des délégations présentes.

Les recommandations issues de la réunion d'Abuja seront examinées par les ministres des Affaires étrangères des États membres lors d'une conférence qui se tiendra au Maroc



Communauté des États Sahélo-Sahariens - تجمع دول الصحراء والساحل - Community of Sahel-Saharan States

prochainement.

La CENSAD est la plus grande organisation sous-régionale africaine en termes de nombre d'États membres, de population et de superficie. Elle a été créée en 1998 avec pour objectif la mise en place d'une union

économique globale entre ses 24 pays membres. Elle dispose du statut de Communauté économique régionale auprès de l'Union africaine (CER) et du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale des Nations unies.

Carol Moseley Braun exprime son admiration pour les potentialités de Dakhla

Membre du parti démocrate américain et ex-diplomate et parlementaire, Carol Moseley Braun, en visite au Maroc, a exprimé jeudi son admiration pour la qualité des infrastructures et les potentialités dont regorge la perle du Sud.

En visite d'une journée à Dakhla sur invitation de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), elle s'est dit impressionnée par le développement socioéconomique et le potentiel énorme dont dispose la région de Dakhla-Oued Eddahab.

Pour sa part, Mehdi Mezouari, membre du Bureau politique de l'USFP, a indiqué que cette visite sur demande de Carol Moseley Braun a pour but de constater de visu la dynamique de développement socioéconomique à Dakhla.

Carol Moseley Braun est "une ambassadrice non officielle" qui va relater tout ce qu'elle a constaté à

Dakhla, a-t-il poursuivi, rappelant qu'elle est membre du parti démocrate américain.

De même, il a fait savoir que ce déplacement est de nature à raffermir davantage les liens entre l'USFP et le parti démocrate américain, au service de la première cause nationale, à savoir la question de notre intégrité territoriale, ajoutant que les deux partis partagent plusieurs valeurs communes.

Lors de cette visite, Carol Moseley Braun a visité les locaux du futur consulat général US à Dakhla, le petit musée du Maroc saharien, le complexe de l'artisanat et le port.

Carol Moseley Braun, née à Chicago dans l'Illinois (Etats-Unis), est la première femme afro-américaine à être élue au Sénat des Etats-Unis. Elle a été nommée ambassadrice des Etats-Unis en Nouvelle-Zélande et également détachée aux Samoa en 1999.



La France réitère son soutien au plan d'autonomie au Sahara

Entretien entre Nasser Bourita et Jean Yves Le Drian



Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères, Jean Yves Le Drian a salué, jeudi, la qualité de la coopération sécuritaire entre la France et le Maroc. Il a également réitéré la position de soutien de son pays au plan d'autonomie marocain pour le Sahara.

Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères a eu un entretien en visioconférence, jeudi, avec son homologue marocain Nasser Bourita, au cours duquel il a évoqué les relations bilatérales très denses entre la France et le Maroc et les enjeux communs aux deux pays, notamment les conséquences de la crise sanitaire, la coordination

entre les deux pays pour y faire face ainsi que les questions migratoires, a indiqué la porte-parole du Quai d'Orsay.

Le chef de la diplomatie française a salué, à cette occasion, "la qualité de la coopération sécuritaire entre nos deux pays que nous avons régulièrement l'occasion de constater, notamment en matière de lutte contre le terrorisme", a souligné la porte-parole lors du point de presse électronique.

S'agissant de la situation au Sahara, "le ministre a rappelé le soutien de la France à la recherche d'une solution politique juste, durable et mutuellement acceptable, conformément aux résolutions du Conseil de sécu-

rité des Nations unies. Il a rappelé que dans cette perspective, la France considère le plan d'autonomie marocain comme une base sérieuse et crédible, a indiqué la porte-parole.

"Le ministre a appelé de ses vœux la nomination rapide d'un nouvel Envoyé personnel du Secrétaire général des Nations unies", a-t-elle ajouté.

Au plan régional, le chef de la diplomatie française s'est félicité des avancées politiques récentes en Libye et a réitéré son soutien au processus des Nations unies qui doit conduire à l'organisation des élections du 24 décembre 2021 et sur le plan sécuritaire au retrait de tous les mercenaires et combattants

étrangers, a indiqué la même source.

Sur le Sahel, le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères a "salué la participation du chef de gouvernement marocain, Saad Eddine el Otmami, à la conférence des chefs d'Etat du G5 Sahel et au Sommet de N'Djamena, ainsi que la participation de Nasser Bourita à la conférence ministérielle de

la Coalition pour le Sahel". Il a également rappelé les initiatives engagées par la France dans ce cadre.

Enfin, "le ministre a salué la nouvelle dynamique dans la relation entre le Maroc et l'Union européenne et réaffirmé le rôle stratégique du Maroc comme partenaire de l'Union", a indiqué la porte-parole.

LREM crée un comité de la perle du Sud

Marie-Christine Verdier-Jouclas, députée du Tarn LaREM, vice-présidente du groupe d'amitié France-Maroc et porte-parole du groupe LREM à l'Assemblée nationale et Jaoued Boussakouran, référent LREM Maghreb et Afrique de l'Ouest ont annoncé, jeudi, la création d'un comité LREM à Dakhla dans les provinces du Sud du Maroc et un autre à Agadir.

La création de ces nouveaux comités s'inscrit dans le cadre du renforcement du "maillage" du parti de la majorité présidentielle LREM dans la circonscription du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, soulignent-ils dans un communiqué.

Ces deux comités sont les premiers créés en 2021 par LREM qui fête son cinquième anniversaire.

A Dakhla, il sera animé par Claude Fraissinet, alors que celui d'Agadir sera porté par Guy Picard.

"A l'occasion de l'anniversaire des 5 ans de La République en Marche, nous souhaitons saluer la dynamique du mouvement au sein de notre région. Nous comptons ainsi plus de 4000 adhérents répartis en 27 comités", soulignent Marie-Christine Verdier-Jouclas et Jaoued Boussakouran.

Se félicitant de la création de ces deux comités qui viennent "enrichir" La République en Marche et "conforter le maillage de notre mouvement dans la circonscription du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest", ils se sont réjouis "particulièrement de la création du comité de LREM à Dakhla, situé dans les provinces du Sud marocain, qui vient renforcer notre présence auprès des Français de cette zone".

Marie-Christine Verdier-Jouclas et Jaoued Boussakouran ont également affirmé qu'ils "ne manqueront pas d'être présents pour son inauguration dès que les conditions sanitaires le permettront", formant "le souhait que ces deux comités soient les plus dynamiques possibles afin de répondre au mieux aux attentes des Français de cette région".

940 textes de loi approuvés par le Conseil de gouvernement entre avril 2017 et avril 2021

Mohamed Hajoui : Le mandat gouvernemental actuel est l'un des plus riches en termes de diversité et d'exhaustivité des projets législatifs



Le Conseil de gouvernement a approuvé, sur la période allant d'avril 2017 à avril 2021, un total de 940 textes dont 263 projets de loi, 140 conventions et 537 lois organiques, a indiqué le secrétaire général du gouvernement, Mohamed Hajoui, jeudi lors d'un Conseil de gouvernement réuni en visioconférence sous la présidence du chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Mohamed Hajoui, qui présentait un exposé sur les travaux des 200 Conseils de gouvernement tenus entre avril 2017 et avril 2021, a passé en revue les différents aspects des activités du Conseil au cours de cette période, notamment les activités législatives et réglementaires relatives au Conseil, a indiqué le ministre de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, porte-parole du gouvernement, Saaid Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse tenu à l'issue du Conseil.

Le secrétaire général du gou-

vernement a souligné le rôle central du Conseil de gouvernement au regard du système constitutionnel adopté par le Maroc en 2011, rappelant, à cet égard, son propre exposé similaire lors de la tenue du 100ème Conseil de gouvernement à la fin du mois d'avril 2019.

S'agissant de l'action législative et réglementaire, le nombre de projets de textes approuvés par le Conseil de gouvernement lors de ses 200 séances s'élève à 940, dont 263 projets de loi, 140 conventions et 537 lois organiques.

L'exposé de Mohamed Hajoui a également fourni des données précises sur les domaines couverts par ces textes. Il s'agit, a-t-il précisé, de sept axes principaux, à savoir la consécration des grands choix sociaux de l'État en application des Hautes orientations Royales en la matière, visant à renforcer la résilience de l'économie nationale, accompagner le secteur privé et promouvoir le climat des affaires.

Concernant l'état d'urgence sanitaire, l'exposé a souligné que sa gestion a nécessité la promul-

gation de 13 lois, cinq décrets-loi, 38 lois organiques, dix décrets portant approbation d'accords de prêts et de garanties de prêt et 29 décisions.

Quant aux conventions internationales, elles s'élèvent à 140, dont 26 conventions multilatérales et 114 conventions bilatérales, a relevé Mohamed Hajoui, soulignant que ces chiffres témoignent de la dynamique et de la profondeur de l'action menée par la diplomatie marocaine sous Hautes directives Royales.

En ce qui concerne les nominations à de hautes fonctions, le responsable a indiqué que le Conseil de gouvernement a approuvé 610 nominations au sein des différents départements de l'État et établissements publics, soulignant que la révision du cadre juridique relatif aux nominations aux hautes fonctions est actuellement en cours d'étude.

Le Conseil a suivi 131 exposés et 123 déclarations correspondant en général aux politiques publiques et sectorielles.

Le secrétaire général du gouvernement a affirmé que le

mandat gouvernemental actuel est l'un des plus riches en termes de diversité et d'exhaustivité des projets légis-

latifs ordonnés par Sa Majesté le Roi, lesquels ont touché l'ensemble des secteurs vitaux sans exception.

Adoption du projet de loi modifiant et complétant les lois 17.95 et 5.96

Le Conseil de gouvernement, réuni jeudi par visioconférence, a approuvé le projet de loi n°19.20 modifiant et complétant la loi n° 17.95 relative aux sociétés anonymes et la loi n°5.96 relative à la société en nom collectif, la société en commandite simple, la société en commandite par actions, la société à responsabilité limitée et la société en participation.

Ce projet de loi, présenté par le ministre de l'Industrie, du Commerce et de l'Économie verte et numérique, a été élaboré dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration de l'arsenal juridique régissant les sociétés en vue d'améliorer le climat des affaires et de relancer l'investissement, ainsi qu'en application des Hautes orientations de SM le Roi Mohammed VI à l'occasion de la Conférence internationale sur la justice et l'investissement tenue à Marrakech en 2019, a indiqué Saaid Amzazi, dans un communiqué lu lors d'un point de presse tenu au terme du Conseil.

Le projet de loi n° 19.20 vise principalement à assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les organes de gestion et de gouvernance des sociétés anonymes, créer une nouvelle forme de société anonyme dénommée "société par actions simplifiée" et à améliorer la capacité de financement des sociétés anonymes en facilitant l'accès aux emprunts obligataires.

Ce texte a aussi pour objectifs la mise en place d'un système de rotation des auditeurs et l'élargissement du champ d'application des dispositions permettant la tenue de réunions des organes de direction de la société anonyme par voie de conférence audiovisuelle pour inclure les décisions prises par ces organes.

Saad Dine El Otmani

La prolongation des mesures de précaution pendant Ramadan, une décision difficile imposée par la nécessité



La décision du Comité de pilotage et du gouvernement de proroger les mesures de précaution tout au long du mois sacré de Ramadan et d'imposer un couvre-feu nocturne, de 20h00 à 6h00, a été imposée par la nécessité, bien que ce soit une décision difficile, car le gouvernement ne veut pas restreindre la circulation des citoyens, surtout que les Marocains ont des rituels particuliers pendant le Ramadan, a affirmé le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani.

Intervenant lors du Conseil de gouvernement, tenu jeudi par visioconférence, il a expliqué qu'il était nécessaire de prendre cette décision pour éviter l'augmentation des décès dus à la Covid-19 parmi les citoyens, appelant à la confiance envers les experts et les responsables. Il a regretté, en même temps, la circulation de certaines fausses informations qui ont contribué à l'enregistrement d'une sorte de laxisme dans la mise en œuvre de mesures.

L'avenir ne peut être prédit face à la hausse du taux de remplissage des lits de réanimation, a-t-il fait observer, soulignant que compte tenu de la difficulté des mesures prises et de leurs effets sociaux et économiques, le gouvernement a pris plusieurs initiatives, notamment la poursuite du soutien des travailleurs de certaines professions et secteurs.

Il a indiqué que le gouvernement a publié des décrets concernant huit catégories dont les salariés continuent de bénéficier d'un soutien selon les conditions prévues, ajoutant que le gouvernement continuera à travailler dans ce sens en coordination avec les secteurs

concernés, qui étudient avec le Comité de vigilance économique la situation et prennent les décisions nécessaires, parallèlement à l'écoute et à l'interaction avec les plaintes des professionnels.

Par ailleurs, le chef du gouvernement a soutenu que "les décisions de notre pays ne sont édictées par aucun autre pays, car nous avons des experts, des fonctionnaires et des départements qui, grâce à leurs expériences et expertises, élaborent des décisions nationales purement marocaines", soulignant la nécessité d'être fier des experts marocains, que ce soit dans le domaine sanitaire ou épidémiologique, au niveau des autorités territoriales, ou dans le domaine de l'encadrement religieux, sous le leadership d'Amir Al Mouminine.

Avec l'approche du mois béni du Ramadan, un travail assidu a été mené pendant plusieurs semaines pour étudier la situation avec les parties concernées et le comité scientifique, a-t-il enchaîné, notant dans cette optique que les experts et spécialistes restent la référence en matière de médecine, de santé et d'épidémiologie.

Abordant la campagne nationale de vaccination contre le coronavirus, qui a été lancée par Sa Majesté le Roi il y a deux mois et demi malgré la vive concurrence entre les pays du monde, le responsable a fait remarquer que le Royaume a réussi à fournir un niveau de vaccination raisonnable et a été parmi les premiers pays à avoir lancé le processus de vaccination, estimant qu'il s'agit d'une réussite dont les Marocains peuvent être fiers, le nombre de personnes vaccinées avec les deux doses ayant dé-

passé les 4 millions.

Le chef du gouvernement a précisé que le Maroc a enregistré près de 9000 décès depuis le début de la pandémie, relevant que le nombre de décès aurait atteint, selon les experts, des dizaines de milliers sans les mesures prises en temps voulu et de manière préventive.

Le Maroc, a-t-il dit, fait partie des pays qui ont réalisé des succès dans la lutte contre la pandémie, des succès dont les Marocains peuvent être fiers.

D'autre part, Saad Dine El Otmani a évoqué le soutien consacré à la promotion de l'économie nationale grâce aux décisions audacieuses ordonnées par Sa Majesté le Roi, notant dans ce cadre que le gouvernement a élaboré et mis en œuvre ces décisions pour soutenir les entreprises, en particulier les PME, ainsi que les professionnels, artisans et coopératives.

La résistance collective que le pays a vécue pendant plus d'un an face à la pandémie de Covid-19, sous le leadership éclairé de Sa Majesté le Roi Mohammed VI, a "permis à notre pays d'éviter le pire pendant cette période et d'accomplir de nombreux succès dans la lutte contre cette pandémie, des succès reconnus aux niveaux national, régional et international", a déclaré le chef du gouvernement.

Il a également abordé les mesures de précaution prises par le Maroc grâce aux directives Royales, qui ont contribué à réduire les répercussions sociales et économiques de la pandémie, ajoutant que le Royaume a été le premier à soutenir un certain nombre de groupes vulnérables, en particulier les personnes touchées par le confinement.

Soutien aux groupes vulnérables et à la réduction des disparités

Les réalisations du Maroc dans le domaine social ont contribué de manière tangible à soutenir les groupes vulnérables et à réduire les disparités spatiales et sociales, a affirmé le chef du gouvernement, Saad Dine El Otmani, soulignant la détermination du gouvernement à poursuivre ses efforts dans ce domaine, à faire face aux défis restants et à répondre aux besoins et attentes légitimes.

Il a ajouté, dans un document publié sur le site officiel du département du chef du gouvernement, que l'Exécutif a accordé une grande attention au chantier social, dans lequel le Maroc s'est engagé depuis des années sous la sage conduite de SM le Roi Mohammed VI, ajoutant qu'à cet effet, le gouvernement s'est employé à renforcer et à développer les divers programmes d'assistance sociale, à améliorer la gouvernance et l'efficacité de ces programmes, à lancer le chantier de réforme du système de ciblage, à diversifier et étendre les mécanismes de soutien aux groupes vulnérables, à étendre la couverture sanitaire de base et les systèmes de retraite, et à développer un système de compensation pour perte d'emploi. Le chef du gouvernement a noté que ces projets de réformes et ces mécanismes sociaux ont abouti à des résultats tangibles, soulignant que "cela n'aurait pu être réalisé sans le Haut soutien et la Haute sollicitude de SM le Roi, et les efforts concertés de toutes les institutions et tous les acteurs".

Dans ce contexte, Saad Dine El Otmani, ajoute le document, a exprimé sa fierté de la "révolution sociale" que SM le Roi a lancée en appelant à une protection sociale pour tous les Marocains dans les cinq prochaines années, ce qui s'est traduit par le projet de loi-cadre relatif à la protection sociale approuvé par le Conseil des ministres en février 2021, puis adopté à l'unanimité par le Parlement en mars 2021, reflétant ainsi la mobilisation et l'unité nationale habituelles à l'égard des grandes questions.

Il a estimé que la généralisation de la couverture sociale, en tant que chantier national d'envergure, permettra de fortement stimuler le chantier social, notant que le gouvernement a poursuivi l'appui au régime d'assistance médicale (RAMED) tout en initiant sa réforme, et en mettant en place un système de couverture médicale destinée aux étudiants.

Le gouvernement a aussi entamé l'élargissement effectif de la couverture sociale pour toucher, pour la première fois, les professionnels et les travailleurs indépendants et les non-salariés, portant le taux de couverture à 69% de la population en 2019, contre 52% en 2015 et 35% en 2012, a-t-il ajouté.

Le document a relevé que le gouvernement a également lancé, conformément aux Hautes orientations Royales, la deuxième phase de l'Initiative nationale pour le développement humain (INDH) (2019-2023), avec un budget global de 18 milliards de dirhams, outre l'augmentation du budget du Fonds d'appui à la cohésion sociale de 2,9 milliards de dirhams en 2017 à 4,7 en 2020, ce qui a permis de développer des programmes et des mécanismes d'appui au profit des catégories vulnérables.

Saad Dine El Otmani a, par ailleurs, fait remarquer que l'aide directe destinée aux veuves ayant la garde de leurs enfants orphelins a été renforcée, passant d'un total de 72.000 bénéficiaires et 140.000 orphelins en 2017, à près de 107.000 veuves et 181.000 orphelins en 2020, en plus de la consolidation d'un nombre de programmes d'appui aux personnes en situation de handicap, et l'organisation à leur profit, pour la première fois, de concours communs pour accéder à la fonction publique, avec le recrutement, entre 2019 et 2021, de 650 personnes, en plus de leur participation à d'autres concours de recrutement.

Le document conclut que le gouvernement a généralisé en 2018 le programme "Tayssir" de soutien à la scolarisation, portant le nombre des bénéficiaires d'environ 800.000 en 2016 à 2,5 millions en 2020.



Derrière le symbole des 10 millions d'injections en France, une situation alarmante

La France a dépassé jeudi les 10 millions de premières injections de vaccins contre le Covid-19, une barre symbolique mais encore très éloignée d'une protection totale face à l'épidémie, qui remplit toujours plus les services de réanimation. "Nous sommes à une semaine d'avance (sur) l'objectif que j'avais fixé", s'est félicité le Premier ministre Jean Castex, qui a fait cette annonce lors d'un déplacement organisé pour l'occasion au centre de vaccination de Nogent-sur-Marne, près de Paris.

Les prochains caps sont désormais les 20 millions de premières doses à la mi-mai, puis 30 millions à la mi-juin.

Depuis la toute première piqûre dans l'épaule de Mauricette, une résidente d'Ehpad, le 27 décembre, la campagne de vaccination en France a rarement ressemblé à un long fleuve tranquille: marquée d'abord par un retard à l'allumage, elle a ensuite été secouée, à l'instar d'autres pays européens, par les déconvenues d'AstraZeneca, entre baisses de livraisons et questions sur les effets secondaires, plus que jamais d'actualité. L'Agence européenne du médicament (EMA) a pour la première fois officiellement établi un lien mercredi entre le vaccin du laboratoire anglo-suédois et de rares cas de caillots sanguins, tout en estimant que la balance bénéfice/risque restait positive.

Malgré le très faible nombre répertorié de ces thromboses atypiques (222 sur 34 millions d'injections dans l'Espace économique européen et au Royaume Uni), la confiance dans ce produit, réservé en France aux plus de 55 ans, va être un sujet crucial, alors que le pays attend 3 millions de doses d'AstraZeneca en avril, puis encore 3,5 millions le mois suivant,



sur un total de 42,8 millions de doses tous vaccins confondus à la fin du mois de mai. "Des personnes avaient des rendez-vous, elles sont venues et elles sont reparties quand elles ont vu que c'était Astra, a témoigné auprès de l'AFP le Dr Thierry Mraovic, médecin coordonnateur du centre de vaccination de Gravelines (Nord).

Le gouvernement a toujours écarté l'idée d'une vaccination obligatoire. Mais la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH) a estimé jeudi que ce principe, appliqué en République tchèque, pouvait être jugé "nécessaire dans une société démocratique".

Dans l'immédiat, le Covid-19 continue de remplir les services de réanimation: jeudi soir, ils étaient

5.705 patients dans les soins critiques qui rassemblent réanimation, soins intensifs et surveillance continue, contre 5.729 mercredi.

Avec plus de 2.000 hospitalisations en 24 heures, le nombre total de personnes à l'hôpital atteint les 30.555. Un chiffre en légère baisse par rapport à la veille. Toujours en 24 heures, 345 nouveaux décès ont été enregistrés dans les établissements hospitaliers.

A l'heure actuelle, plus de 70% des résidents d'Ehpad ont été vaccinés avec deux doses, mais le niveau descend à un peu plus de 30% pour les 75-79 ans en ville (64% de premières doses) et à seulement 7% chez les 70-74 ans (40% de premières doses). "En mai on n'aura pas du tout atteint les niveaux (de couverture vaccinale) qui permet-

tent de relâcher les mesures de façon large, certaines oui, peut-être...", a indiqué à l'AFP l'épidémiologiste Dominique Costagliola.

Le sujet est brûlant pour le gouvernement, alors que de nombreux secteurs, comme les restaurants ou les lieux culturels, ne peuvent plus accueillir de public depuis plus de cinq mois et que le chef de l'Etat, Emmanuel Macron, a promis un début de réouverture à la mi-mai.

Dernier d'une longue liste d'événements sportifs et culturels à subir la loi du Covid, le tournoi de Roland-Garros a été reporté d'une semaine, au 30 mai.

La "situation hospitalière est grave", a déclaré le porte-parole du gouvernement, Gabriel Attal, en rappelant que la France avait aug-

menté son nombre de lits de réanimation, porté à 8.000.

L'exécutif, qui réunit un nouveau conseil de défense sanitaire jeudi, espère voir rapidement les effets de la fermeture des écoles depuis lundi. "Nous avons des premiers signaux encourageants dans les seize départements où les mesures de freinage supplémentaires ont été prises le 20 mars dernier", a commenté M. Attal, en insistant sur l'importance du respect des mesures sanitaires.

C'est parce qu'ils sont suspectés de les avoir violés qu'un prêtre et un ecclésiastique ont été placés jeudi en garde à vue: ils doivent être interrogés sur une messe samedi dans une église parisienne pendant laquelle les gestes barrières n'avaient pas été respectés.

Nouveaux appels à un tour de vis en Allemagne

Gouvernement et autorités sanitaires en Allemagne ont plaidé vendredi pour un nouveau tour de vis dans tout le pays, afin de "briser" la troisième vague d'infections au Covid-19 et juguler une situation alarmante. "Il faut un verrouillage pour briser la vague actuelle", a prévenu lors d'une conférence de presse le ministre de la Santé, Jens Spahn. "Cela peut constituer une passerelle vers une phase d'ouverture plus affirmée", veut-il croire, se disant également favorable à l'instauration de couvre-feux nocturnes.

Les lieux culturels, bars, restaura-

rants, commerces non essentiels et clubs sportifs sont à l'arrêt depuis des mois en Allemagne. Les possibilités de réunions privées sont très réduites.

La chancelière Angela Merkel avait déjà soutenu mercredi, par la voix d'une porte-parole, l'idée d'un "verrouillage court" dans toute l'Allemagne. Mais le gouvernement et les puissantes régions renvoient depuis plusieurs semaines une image de divisions et d'atermoiements.

Plutôt épargnée par la première vague de la pandémie il y a un an, l'Allemagne a été frappée de plein fouet à l'automne et en ce début de printemps

par deux autres vagues épidémiques.

Quelque 25.464 nouvelles contaminations ont ainsi été enregistrées ces dernières 24 heures, selon l'institut Robert Koch (RKI).

Une tendance similaire est observée pour les décès, avec 296 morts en 24 heures - une soixantaine de plus que sept jours auparavant. "La situation est très très grave", a abondé Uthar Wieler, directeur du RKI, soulignant notamment que le nombre de patients hospitalisés âgés de 35 à 49 ans avait "fortement augmenté".

Le nombre de patients en soins intensifs a connu une hausse de 20%

en une semaine, a-t-il ajouté, craignant que les services de réanimation soient massivement sollicités dans les prochaines semaines.

Même constat du côté des médecins réanimateurs: "C'est brûlant, la situation est vraiment très dramatique", a prévenu le président des associations des médecins réanimateurs, Gernot Marx, favorable à un verrouillage renforcé durant deux ou trois semaines, avec écoles fermées et des déplacements réduits au minimum.

Le flou demeure cependant sur le cadre de décision d'éventuelles nouvelles mesures. Une négociation entre

la chancelière et les 16 régions, prévue pour lundi, pourrait être annulée.

Ce type de format a en effet montré ses limites, avec notamment un marathon nocturne de discussions dimanches qui a mécontenté tout le monde et débouché sur des décisions, en particulier un mini-verrouillage le week-end pascal, annulées 48 heures plus tard.

Mme Merkel souhaiterait désormais, selon la presse allemande, disposer d'un pouvoir de décision plus important à l'échelle fédérale, plus efficace que des responsabilités diluées entre gouvernement et Länder.

Amnesty International dénonce les atteintes aux droits humains à la liberté d'expression en Algérie

LONG de défense des droits humains, Amnesty International, a dressé un tableau noir de la situation des droits humains en Algérie, dénonçant les violations commises durant l'année 2020 par l'État algérien.

"Cette année encore, les autorités ont arrêté et poursuivi en justice des manifestants pacifiques, des journalistes, des militants et des citoyens ne s'y étaient pas exercés pacifiquement leurs droits à la liberté d'expression et de réunion pacifique, dans le cadre du mouvement de protestation de grande ampleur connu sous le nom de Hirkak", a affirmé Amnesty International dans son rapport annuel sur la situation des droits humains dans le monde en 2020/21.

Lors d'une conférence de presse, la directrice d'Amnesty Algérie, Hassina Oussedik a relevé que les mesures anti-Covid prises par les autorités algériennes ont "aggravé" les violations des droits de l'Homme, notamment en ce qui concerne "les atteintes aux libertés fondamentales et les violences à l'encontre des femmes". Elle a souligné que toutes les personnes détenues simplement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiquement doivent être libérées immédiatement et sans condition.

Les autorités algériennes doivent rompre avec leurs pratiques répressives en matière de libertés fondamentales et réformer la législation nationale afin de garantir une justice indépendante et équitable pour toutes et tous, a insisté Oussedik. Selon elle, de nouvelles mesures législatives ont encore restreint les droits à la liberté d'expression et d'association, en instaurant de lourdes sanctions pénales pour la diffusion de "fausses nouvelles" et pour le fait de recevoir certains types de financements provenant de l'étranger.

L'ONG internationale a dénoncé les pouvoirs publics algériens pour

avoir utilisé la pandémie de COVID-19 comme prétexte pour multiplier les arrestations de militants, de journalistes et de blogueurs et blogueuses qui critiquaient les autorités en ligne, s'appuyant dans la plupart des cas sur des dispositions du Code pénal pour engager des poursuites à leur encontre.

La crise sanitaire liée à la COVID-19 a aggravé les violations aux droits humains, intensifié les atteintes à la liberté d'expression, multiplié la répression contre les manifestants pacifiques et creusé les inégalités sociales en Algérie, a-t-elle dénoncé.

Au volet de l'indépendance de la justice, Amnesty International a affirmé que la nouvelle Constitution ne supprimait pas le contrôle de l'exécutif sur le pouvoir judiciaire et ne garantissait toujours pas l'indépendance de la justice, citant à cet égard le cas du procureur ayant fait l'objet d'une mutation après avoir plaidé en faveur l'acquiescement de seize manifestants pacifiques.

Pour l'ONG internationale, la nouvelle constitution algérienne "ne répond pas aux normes internationales et régionales des droits humains, dont certaines dispositions sont incompatibles avec les obligations internationales qui incombent à l'Algérie aux termes de la charte africaine des droits de l'Homme et des peuples et du pacte international relatif aux droits civils et politiques".

Si la conférencière a évoqué la libération de plusieurs détenus d'opinion en février dernier, d'autres détenus d'opinion continuent, cependant, de croupir en prison pour avoir exprimé leur opinion, notamment sur les réseaux sociaux. "Du 19 au 25 février 2021, 59 personnes arrêtées arbitrairement pour avoir exprimé leurs opinions ou manifesté pacifiquement ont été libérées. D'autres sont encore en détention uniquement pour avoir participé au Hirkak ou pour des publications sur les réseaux sociaux criti-



quant les autorités", a précisé Oussedik.

La directrice d'AI Algérie s'est également attardée sur les allégations de torture et autres mauvais traitements qui ont défrayé la chronique ces dernières semaines non sans provoquer un tollé au sein de l'opinion publique.

L'ONG dit avoir recueilli des informations concernant les cas d'au moins trois militants arrêtés et placés en détention qui "auraient été torturés ou auraient subi de mauvais traitements".

Sur cette question, Oussedik a appelé les autorités à rendre les conclusions des enquêtes sur ces cas et que soient traduits devant la justice les auteurs présumés. "Les autorités doivent veiller à ce que des enquêtes impartiales et indépendantes soient menées sur toutes les allégations de torture et d'autres mauvais traitements, que

leurs conclusions soient rendues publiques et que les auteurs présumés de ces actes soient traduits en justice", a-t-elle insisté. Elle somme, également, les autorités à rendre les conclusions des enquêtes sur les circonstances de la mort de Mohamed Tamalt, de Kamel Eddine Fekhar et de Ramzi Yettou. "A notre connaissance, à ce jour, aucune conclusion n'a été rendue publique", a regretté Hassina Oussedik.

Au chapitre de la liberté de la presse, le document d'AI a relevé plusieurs atteintes, notamment le blocage de l'accès à plusieurs sites d'information, en 2020, ayant publié des articles sur la pandémie de Covid-19 et les manifestations pacifiques.

"Des journalistes ont également été arrêtés pour avoir couvert des manifestations pacifiques", note le rapport, qui rappelle l'obligation des autorités à "protéger la liberté de la

presse et permettre aux journalistes de faire leur travail de façon indépendante, sans aucune entrave ou intimidation".

Durant l'année 2020, la pandémie de Covid-19 a aggravé les risques déjà importants auxquels se heurtent de nombreuses femmes en Algérie, regrette la directrice d'AI Algérie, en rappelant qu'au moins 54 féminicides ont eu lieu en 2020 et 14 depuis le début de l'année 2021. "Au moins 6.782 femmes ont été victimes de violences en 2020, selon les chiffres de la Police judiciaire. Les organisations de défense des droits des femmes ont souligné que les statistiques officielles sur les cas de violences contre les femmes étaient largement en dessous de la réalité", a estimé le rapport, qui a appelé le gouvernement à "agir de toute urgence" pour renforcer les services d'aide aux femmes victimes de violences.

23 manifestants détenus en grève de la faim



Vingt-trois manifestants, arrêtés le 3 avril à Alger et placés en détention, sont en grève de la faim, a annoncé le

Comité national pour la libération des détenus (CNLD).

Plusieurs manifestants, arrêtés lors d'une marche à Alger, ont été

tous placés sous mandat de dépôt sauf deux d'entre eux, un mineur et l'autre pour des raisons médicales, a précisé le Comité dans un communiqué.

Ces manifestants sont poursuivis pour "atteinte à l'unité nationale, attroupement non armé et incitation à attroupement non armé", souligne le CNLD.

La décision de placer en détention ces manifestants, arrêtés lors des marches de samedi dernier, a provoqué l'indignation et la consternation des activistes du Hirkak qui ont tenu des rassemblements devant les deux tribunaux concernés à Alger lors des présentations.

Mercredi dernier, l'ONG de défense des droits humains, Am-

nesty International, qui a dressé un tableau noir de la situation des droits humains en Algérie en 2020, a souligné que toutes les personnes détenues simplement pour avoir exprimé leurs opinions pacifiquement doivent être libérées immédiatement et sans condition.

Dans son dernier rapport sur la situation des droits humains dans le monde en 2020/21, elle a déploré le fait que des dizaines de détenus d'opinion continuent de croupir en prison pour avoir exprimé leur opinion, notamment sur les réseaux sociaux.

"Du 19 au 25 février 2021, 59 personnes arrêtées arbitrairement pour avoir exprimé leurs opinions ou manifesté pacifiquement ont

été libérées. D'autres sont encore en détention uniquement pour avoir participé au Hirkak ou pour des publications sur les réseaux sociaux critiquant les autorités", a regretté l'organisation.

Pour sa part, le Haut-Commissariat aux droits de l'Homme des Nations unies avait exigé des autorités algériennes de cesser immédiatement les violences à l'encontre des manifestants pacifiques et mettre un terme également aux détentions arbitraires. Il a aussi appelé à "la libération immédiate et sans condition de toutes les personnes arrêtées ou détenues arbitrairement pour leur soutien présumé au Hirkak" et "abandonner toutes les charges retenues contre elles".

L'époux de la reine Elizabeth II, le prince Philip est mort

Le prince Philip, époux de la reine Elizabeth II, est mort vendredi à l'âge de 99 ans au château de Windsor, trois semaines après avoir passé un mois à l'hôpital pour une infection puis un problème cardiaque, a annoncé le palais de Buckingham.

"C'est avec un profond chagrin que sa majesté la reine annonce la mort de son époux bien aimé le prince Philip, duc d'Edimbourg", selon un communiqué de Buckingham, précisant qu'il est mort "paisiblement ce (vendredi) matin au château de Windsor".

Après son hospitalisation, le prince Philip était retourné à Windsor, à l'ouest de Londres, où il avait passé le confinement avec son épouse de 94 ans.

Le duc d'Edimbourg, qui aurait eu cent ans en juin, avait été admis le 16 février dans un hôpital privé de la capitale britannique, le King Edward VII.

Il y était retourné pour poursuivre sa convalescence après avoir subi "avec succès", début mars, une intervention pour un problème cardiaque préexistant dans un autre établissement londonien, l'hôpital St Bartholomew's, doté du plus grand service cardiovasculaire spécialisé en Europe.

Reputé pour son fort caractère mais aussi pour ses gaffes, le duc d'Edimbourg avait été hospitalisé en février par mesure de "précaution" après s'être senti mal.

Le palais de Buckingham avait précisé quelques jours plus tard que cette hospitalisation était due à une infection.

Si son transfert pour ses problèmes cardiaques avait fait craindre une détérioration de son état de santé, ses proches s'étaient vus rassurants.

Le prince Charles lui avait



rendu visite à l'hôpital.

L'hospitalisation du prince Philip était survenue dans une période de crise pour la famille royale, avec la diffusion le 7 mars aux Etats-Unis d'une interview explosive du prince Harry, petit-fils de la reine, et de sa femme Meghan Markle, près d'un an après leur retrait effectif de la monarchie et leur exil en Californie.

Le couple a dénoncé le racisme de certains membres de la famille royale, tout en précisant qu'il ne s'agissait ni de la reine ni de son époux, et Meghan a avoué avoir eu

des pensées suicidaires.

Le prince Philip, né à Corfou le 10 juin 1921 avec les titres de prince de Grèce et du Danemark, a battu en 2009 le record de longévité des conjoints de monarques britanniques déteu par Charlotte, épouse de George III.

Envoyé en Ecosse pour suivre sa scolarité, il fait ses classes à partir de 1939 dans l'armée britannique, au Royal Naval College de Dartmouth (sud de l'Angleterre).

Il rencontre à cette époque pour la première fois la princesse Elizabeth. Leur union est célébrée

le 20 novembre 1947. Ils ont eu quatre enfants (Charles, Anne, Andrew et Edward).

Le duc d'Edimbourg a pris sa retraite en août 2017, après avoir participé à plus de 22.000 engagements publics officiels depuis l'accession de son épouse au trône en 1952.

Il avait déjà subi plusieurs hospitalisations depuis 2017, la dernière en date remontant à décembre 2019 pour "des problèmes de santé préexistants", mais jamais aussi longuement.

En janvier 2019, il avait eu un

spectaculaire accident de voiture lorsque sa Land Rover avait percuté un autre véhicule en sortant d'une allée du domaine de Sandringham et s'était renversée. Indemne, il avait alors renoncé à conduire.

Le prince Philip et Elizabeth II ont célébré en novembre 2017 leurs noces de platine au château de Windsor. Les cloches de l'abbaye de Westminster, où ils s'étaient mariés le 20 novembre 1947, ont sonné pendant plus de trois heures à cette occasion pour leur rendre hommage.

Biden dévoile un plan limité contre la violence des armes à feu



Dénonçant une "épidémie", le président Joe Biden a dévoilé jeudi des mesures ciblées visant à limiter la prolifération des armes à feu aux Etats-Unis, où les fusillades sont un fléau récurrent que les gouvernements successifs ont

jusqu'à présent été impuissants à endiguer.

Quelques heures après l'allocation du démocrate, au moins une personne a été tuée par balle dans une nouvelle fusillade au Texas, selon la police. "La violence par arme à feu

dans ce pays est une épidémie, c'est une honte internationale", a fustigé le président Biden, en annonçant depuis la Maison Blanche six décrets de portée réduite.

Une de ces mesures vise à lutter contre les "armes fantômes", qui sont fabriquées de manière artisanale, parfois avec une imprimante 3D, et n'ont pas de numéro de série. Les règles concernant certaines armes de poing équipées d'un accessoire stabilisateur attaché au bras du tireur, un dispositif utilisé dans une récente tuerie dans le Colorado, vont aussi être durcies. Le président a aussi commandé un premier rapport général sur le trafic d'armes à feu aux Etats-Unis depuis 2000. "Ces mesures vont sauver des vies", a salué la présidente démocrate de la Chambre des représentants Nancy Pelosi dans un communiqué.

Mais sachant pertinemment qu'il

n'est actuellement pas en position de faire adopter au Congrès des actions plus audacieuses sur ce sujet ultrasensible, en raison de la très courte majorité parlementaire démocrate, M. Biden s'est contenté de micro-mesures.

Par conséquent, aucune grande avancée n'a par exemple été annoncée sur le sujet de la vérification des antécédents judiciaires ou psychologiques des acheteurs d'armes individuelles.

Des républicains ont aussitôt dénoncé les projets présidentiels. "Les républicains s'opposent fermement et utiliseront chaque option - qu'elle soit législative ou judiciaire - pour protéger le droit de porter des armes", a tweeté le chef de la minorité républicaine à la Chambre des représentants, Kevin McCarthy.

Le président a aussi annoncé la

nomination de David Chipman, un partisan du durcissement des lois sur les armes individuelles, à la tête de l'ATF, l'agence fédérale qui régule les armes à feu.

Signe de l'absence d'unité politique sur ce sujet délicat, l'ATF n'a pas eu de directeur confirmé par le Sénat depuis 2015. "Nous devons également interdire les fusils d'assaut et les chargeurs à grande capacité", souvent utilisés dans les tueries, a aussi lancé jeudi M. Biden, répétant un vœu pieux maintes fois énoncé en son temps par Barack Obama.

Joe Biden, défenseur de longue date d'un meilleur encadrement des armes à feu, a promis pendant sa campagne d'agir sur ce front. Une série de fusillades ces dernières semaines, dont des tueries en Géorgie puis dans le Colorado, a accentué la pression pour qu'il passe à l'action.

Chercher une solution pour améliorer la situation sociale et financière des éducateurs et éducatrices des écoles primaires

Société



La Coordination nationale des éducateurs et éducatrices des écoles primaires du Maroc a tenu une rencontre avec l'unité chargée de la médiation et des relations avec le Parlement au sein du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) pour demander la médiation dudit conseil avec le ministère de l'Éducation nationale. Chercher une solution pour améliorer la situation sociale et financière à laquelle sont confrontés 57.000 éducateurs et éducatrices aux quatre coins du Royaume, trouver des issues d'urgence pour cette importante catégorie et préserver ces droits garantis par la constitution et la législation.

Rappelons que ces éducateurs et éducatrices appartiennent au chantier de l'enseignement primaire lancé par Sa Majesté le Roi Mohamed VI, destiné à structurer l'enseignement primaire afin qu'il puisse intégrer le système scolaire pour la première fois dans l'histoire de l'école marocaine. Par ailleurs, lors de l'année scolaire 2018-2019, le nombre de bénéficiaires de l'enseignement primaire au Maroc a atteint 800.000 enfants âgés de 4 à 5 ans. Pourtant cette catégorie d'éducateurs est confrontée à une situation d'injustice, puisque ces personnes n'ont pas eu droit à leurs salaires depuis huit mois et leur situation administrative n'a toujours pas été régularisée.

Il est à noter que les éducateurs et éducatrices de l'enseignement primaire bénéficient de salaires médians (entre 800 et 1500 dhs par mois) depuis plusieurs années, accordés par les associations œuvrant dans le domaine, ayant signé des contrats avec le ministère de tutelle. Or, une circulaire datée du 21 décembre 2020 stipulait qu'ils devraient percevoir un salaire de 2638 dhs par mois, en conformité avec les dispositions du Code du travail. Mais ces éducateurs n'ont pas encore perçu leurs salaires depuis le début de l'année scolaire jusqu'au jour d'aujourd'hui, malgré les efforts déployés par cette catégorie d'éducateurs pour réussir ce chantier. I.E.

Divers

Enquête

Le procureur du Roi près le tribunal de première instance d'Al Hoceïma a indiqué, jeudi, que le Parquet général a décidé l'ouverture d'une enquête au sujet d'une publication incitant autrui au non-respect des décisions adoptées par les autorités publiques dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire.

Un communiqué du procureur du Roi indique que cette décision intervient suite "à une publication relayée sur les réseaux sociaux dont l'auteur autorise aux habitants de circuler au niveau du territoire relevant de la commune rurale qu'il préside, et de fréquenter les cafés entre l'heure de l'iftar et 23H00 durant le mois de Ramadan, après que les autorités compétentes aient décidé d'interdire tout déplacement nocturne, au niveau national, entre 20h00 et 06h00, et ce dans le cadre des mesures préventives prises pour éviter la propagation de la pandémie du Covid-19, adoptées à l'occasion du mois de Ramadan".

Étant donné que l'acte mentionné est incriminé par la loi, et consiste à l'incitation d'autrui au non-respect des décisions des autorités publiques adoptées dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, le Parquet général d'Al Hoceïma a décidé d'ouvrir à ce sujet une enquête qui sera menée par le Centre judiciaire de la Gendarmerie Royale d'Al Hoceïma, souligne le communiqué. La même source affirme qu'une fois l'enquête achevée, il sera procédé à l'arrangement des mesures juridiques appropriées à la lumière de ses résultats.

Initiative

Une opération d'installation et d'adaptation d'appareils de correction auditive a été organisée, jeudi à Azilal, au profit d'une trentaine de personnes aux besoins spécifiques.

Cette initiative s'inscrit dans le cadre du renforcement des programmes de santé préventifs et du dépistage précoce des maladies induites par un handicap.

Menée par l'équipe d'assistance sociale relevant de la Délégation de la santé à Azilal en coordination avec des audioprothésistes et des techniciens spécialisés, cette initiative a bénéficié à 30 personnes issues des collectivités territoriales de la province d'Azilal.

Le "Smart life" ou quand le digital s'invite dans nos vies

Conséquence directe de l'évolution des objets connectés et de l'intelligence artificielle, la digitalisation des foyers semble avoir de beaux jours devant elle. Smart home, maison connectée, domotique... sont autant de phénomènes qui s'insinuent de plus en plus dans nos vies.

Au Maroc, force est de constater une certaine prise de conscience des ménages quant à "la nécessité" d'investir dans des équipements dits Smart, la crise de Covid-19 y est pour quelque chose, puisque la maison, certes havre de paix, est devenue, tout autant, un espace de télétravail, d'apprentissage et de divertissement familial.

Pour relever tous ces défis, les foyers marocains se tournent alors vers l'équipement électroménager avec une part belle aux objets connectés, c'est ce que révèle une récente étude publiée par le spécialiste de l'électroménager "Cosmos", relative aux effets du Covid sur l'équipement électroménager des foyers marocains.

En effet, les investissements des ménages marocains se sont concentrés sur

les équipements Smart, confirmant la migration des foyers vers la "Maison connectée" et le "Smart life". Ce sont alors 96% des interrogés qui ont déclaré avoir déjà utilisé un équipement Smart, montre l'étude menée en ligne durant le mois de janvier 2021 au niveau national sur un échantillon représentatif de 500 ménages, avec des personnes âgées de 25 ans et plus, dont 52% sont des hommes et 48% des femmes.

Cette même étude met en relief les premiers signaux de la migration des foyers marocains vers la "Maison Connectée", massivement équipée en électroménager intelligent multifonctions. Ainsi, près de la totalité des Marocains affirment que les équipements Smart contribuent d'une manière importante à la facilité de réalisation des tâches ménagères. Néanmoins, seulement 30% ont déjà programmé leurs tâches ménagères à distance.

Mais au-delà de cet engouement pour les équipements Smart qui va crescendo chez les ménages marocains, le "Smart life" englobe plusieurs concepts et fonctionnalités qui tirent pleinement

part de l'évolution des objets connectés et de l'intelligence artificielle.

C'est en ce sens que l'on parle de "Smart home", qui se veut une évolution logique d'une maison possédant de nombreuses connectivités. Il s'agit d'ailleurs d'un marché en pleine expansion dans plusieurs pays et qui ne cesse de se réinventer pour le bien-être des consommateurs. Approché par la MAP, Alaeddine, intégrateur système dans une société spécialisée en domotique, explique que contrairement à la maison connectée, qui inclut des fonctionnalités au goût notamment des consommateurs ultra-connectés, le "Smart home" fait appel à des protocoles et standards reconnus à l'international. Ses avantages ne sont plus à démontrer tant en termes de facilitation de la vie, de contrôle à distance, de sécurité et d'économie d'énergie, souligne-t-il. Pour mieux illustrer, il donne l'exemple d'une "Smart home", où l'on peut trouver un radiateur de chambre qui se coupe automatiquement lorsque vous ouvrez la fenêtre de cette même chambre, car tous les capteurs et tous les actionneurs sont reliés ensemble et répondent à de multi-

ples règles pour améliorer le confort, la sécurité ou encore baisser les consommations.

Toutefois, la massification du "Smart home" et de la domotique en général auprès des Marocains est largement tributaire du coût de l'implémentation. Les prix d'un "Smart home" tient, en effet, compte des fonctionnalités à vouloir mettre en place : nombre de points lumineux, volets roulants, dispositifs de sécurité, système de détection d'intrusion, intégration d'appareils électroménagers smart, climatisation...

Dans un monde de plus en plus digitalisé, le "Smart home" est sans doute l'avenir des foyers. Les dernières prévisions du Digital Market Outlook, selon lesquelles le chiffre d'affaires mondial du secteur devrait atteindre 88 milliards d'euros en 2021, contre 69 milliards en 2020, prédisent une expansion évidente du smart life et du bâtiment intelligent.

Sauf que dans cette bulle ultra-connectée dans laquelle nous vivons, il est néanmoins nécessaire de rester conscient de la sensibilité des données et des risques y afférents.



Tara Reid promet un cinquième film “American Pie” pour bientôt

Tôt ou tard, il devrait y avoir un nouvel opus de la franchise American Pie. Rien d'officiel, mais c'est une des stars de la comédie, Tara Reid, qui l'a récemment révélé lors d'un événement caritatif à Malibu. Interrogée par ET Online, l'actrice a même laissé entendre que le projet était beaucoup plus avancé que ce qu'on pouvait imaginer.

« Cela pourrait arriver. Je ne peux pas vous dire quand, parce que je ne sais pas vraiment quand, car nous devons réunir tous les acteurs et en même temps organiser nos emplois du temps. Il y a un scénario qui existe, c'est ce que je peux dire en tout cas », a-t-elle confié.

Sorti en 1999, American Pie met en scène Jason Biggs dans le rôle de Jim, un ado un peu maladroit, qui décide avec ses amis de lycée de perdre sa virginité avant la fin de l'année scolaire. Le film a été un tel carton (plus de 230 millions de dollars au box-office) qu'il a généré trois suites et cinq spin-off, dont le dernier, Girls' Rules est sorti (de manière beaucoup plus confidentielle, en

DVD) l'année dernière.

On ignore à peu près tout de ce projet, dont seule Tara Reid a révélé l'existence, Universal Pictures se refusant pour le moment à dévoiler quoi que ce soit. Mais d'après l'actrice, le scénario «est le meilleur de la série». Une information qui n'aura de sens que pour les fans de la saga, avec qui la critique n'a jamais vraiment été tendre.

« C'est génial en tout cas, ça va se faire, mais je ne sais pas quand », assure Tara Reid, qui précise qu'elle est toujours en contact avec les autres acteurs de la bande. Outre Jason Biggs, les quatre films principaux ont tous mis en scène Eugene Levy, Alyson Hannigan, Seann William Scott, Thomas Ian Nicholas, Eddie Kaye Thomas, Molly Cheek ou encore Jennifer Coolidge. « Quand on grandit et qu'on a ses premiers émois avec quelqu'un, on ne peut jamais l'oublier. C'est pour toujours », explique la star de Sharknado.

On rappelle que Tara Reid avait déjà annoncé un cinquième volet d'American Pie il y a bientôt trois ans. Depuis, rien n'a bougé...



Kim Kardashian fane des grosses bolides

Croyez-le ou non, Kim Kardashian a en fait un bilan assez solide en ce qui concerne sa flotte personnelle de véhicules. La plupart d'entre eux ont été laissés en stock ou modifiés avec goût. Ses Rollers, Bentleys et Ferrari n'ont pas tout à fait coupé à contre-courant de la même manière que, disons, les voitures de Kanye West. Mais sa dernière course ne vient ni de Grande-Bretagne ni d'Italie mais de Detroit.

Sa Cadillac Escalade argentée pourrait être claquée dans le pont sur un ensemble personnalisé de roues de 26 pouces à l'aspect monobloc, mais tout compte fait, c'est un ensemble bien arrondi. Platinum Motorsports a révélé la dernière course de Kardashian sur Instagram. Peint sur mesure en “KK Silver”, le tout dégage un air de bon goût que nous n'associons généralement pas à l'élite hollywoodienne.

Non seulement cela, mais le nouvel Escalade lui-même est un sacré bon point de départ. Sa conduite souple, son habitacle de première classe et son volume intérieur massif se combinent pour en faire la voiture parfaite pour maman d'Hollywood.



Scarlett Johansson révèle pourquoi elle a failli ne pas rejoindre la franchise Avengers

Son incarnation de la Veuve noire au sein de la Stream des Avengers lui a rapporté gros, en terme de notoriété certes, mais aussi à son porte-monnaie puisqu'en 2019, elle était l'actrice la mieux payée au monde. Pour autant, Scarlett Johansson a bien failli ne jamais rejoindre l'écurie ciné Marvel. Comme elle s'en épanche dans une récente interview accordée à The Gentlewoman. Déjà parce qu'à l'origine, il y a une dizaine d'années maintenant, elle n'était pas le premier choix de la production, rappellent nos confrères, qui voulait Emily Blunt (Sicario, Le retour de Mary Poppins). Mais engagée sur un autre film, l'actrice de Sans un bruit a dû se retirer du projet.

La porte était donc ouverte à Scarlett, qui incarne une première fois Natasha Romanoff, alias Black Widow (ou Veuve noire) dans Iron Man 2, en 2010. Le film est un succès mondial, engrangeant pas moins de 623 millions de dollars de recettes. Ce qui donne des idées au réalisateur Joss Whedon. En 2012, le créateur de la série Buffy contre les vampires se lance en effet dans le projet d'un long métrage qui réunirait l'ensemble des supers-héros Marvel : The Avengers. Mais Scarlett Johansson est sceptique.

“L'idée même de nous voir tous réunis dans nos

costumes de super-héros s'annonçait comme un désastre”, indique l'actrice à The Gentlewoman. “Pas un désastre, mais on se demandait : ‘qu'est-ce que c'est que ça ? Qu'est-ce que c'est que ça?’” Il aura finalement fallu une séquence, issue du premier volet Avengers, pour que la comédienne prenne conscience du potentiel de la franchise en devenir. “Je me souviens avoir fait cette prise à 360°. Nous nous tenons dans les décombres de Grand Central (Thor, Hulk, Iron Man, Hawkeye, Captain America, et Black Widow donc, la caméra tournant autour d'eux dans un New York dévasté, ndr) pendant cet assaut extraterrestre, et nous sommes tous prêts, en mode : “C'est parti, ça y est”, se souvient avec enthousiasme Scarlett Johansson. “Ils nous ont montré les images, et je pense que c'est à ce moment-là que nous tous, acteurs, à l'issue de six mois de tournage, on s'est dit : “Oh, ça va marcher. Je pense que ça va marcher”.

Et voilà comment une décennie plus tard et huit films (si l'on compte la scène post-générique de Captain Marvel en 2019), Scarlett Johansson s'approprie enfin à inscrire le nom de Black Widow en grand sur l'affiche. Le 7 juillet prochain, si tout va bien.



Angelina Jolie et Brad Pitt : Leur très cher et très long divorce

Cinq années après leur séparation, qui aurait cru qu'Angelina Jolie et Brad Pitt ne seraient toujours pas officiellement divorcés ? L'ancien couple se dispute depuis toutes ces années la garde de leurs enfants et la séparation de leurs biens sans jamais trouver d'accord.

Le « Daily Mail » a interrogé plusieurs experts à Los Angeles pour estimer le coût de cette séparation. Selon le tabloïd anglais, Angelina Jolie et Brad Pitt auraient déjà dépensé chacun 1 million d'euros en frais de justice. Et la bataille est loin d'être terminée. Selon ces mêmes experts, elle pourrait encore durer six années. Soit un divorce officialisé en 2027...

L'avocate Kelly Chang Rickert a détaillé les dépenses du couple dans cette bataille : Angelina Jolie et Brad Pitt payent chacun plusieurs avocats rémunérés entre 1000 et

1500 dollars de l'heure et ce, jusqu'à 40 ou 50 heures par semaine si nécessaire lorsqu'une audience approche.

Le couple a également embauché un juge privé qui leur coûterait la modique somme de 10.000 dollars par jour. «Je pense que cela pourrait devenir l'un des divorces les plus chers de l'histoire d'Hollywood» affirme l'avocate qui pense également qu'Angelina Jolie a récemment vendu l'une de ses toiles peintes par Winston Churchill aux enchères pour financer ce coûteux divorce. «Angelina semble penser qu'elle peut obtenir la garde exclusive des enfants, mais ce n'est tout simplement pas le cas. Elle peut continuer à payer des millions, des millions et des millions, mais tant que Brad veut la garde et se bat pour cela, elle devra partager», a conclu l'avocate.



Le dernier film de Naya Rivera, enregistré avant sa mort, va bientôt sortir

Il s'agira de l'ultime projet de la comédienne. D'après les informations de The Hollywood Reporter publiées récemment, Naya Rivera, décédée au mois de juillet, sera au casting d'un prochain film d'animation produit par les studios DC Entertainment et Warner Bros Animation autour du personnage de Batman. Intitulé The Long Halloween, ce long-métrage s'articulera en deux parties, dont la première sortira cet été.

L'ancienne star de la série musicale culte Glee sera la voix de Selina Kyle, aka Catwoman. Les enregistrements pour ce premier opus et sa suite ont été réalisés juste avant sa disparition. Jensen Ackles

(dans le rôle de Batman), Josh Duhamel (Harvey Dent) et Troy Baker (Joker) compléteront ce casting.

Ce projet, réalisé par Chris Palmer (à qui l'on doit le film d'animation Superman: L'Homme de Demain) est une adaptation d'une série de treize comics parus en librairie entre 1996 et 1997. L'histoire se centre sur les débuts de carrière de Batman. Cette série de bandes dessinées avait déjà inspiré la trilogie de Christopher Nolan sur le Justicier masqué, et sera la base d'une prochaine saga — actuellement en cours de tournage — intitulée The Batman, avec Matt Reeves et Robert Pattinson, selon le magazine américain.

Le prince Harry n'a pas touché un euro de l'héritage de son arrière grand-mère

Le porte-parole du prince Harry riposte et affirme que contrairement à ce qui a été rapporté par L'Express, au Royaume-Uni, il n'a pas touché un euro de l'héritage de son arrière grand-mère, Elizabeth Bowes-Lyon. La reine mère est morte il y a 19 ans maintenant, en 2002, à l'âge de 101 ans, et elle a laissé un beau pactole évalué entre 50 et 70 millions de livres à sa descendance.

Le 30 mars dernier, on parlait ainsi d'une somme de 14 millions de livres sterling, que les princes William et Harry se seraient partagés. Un pactole qui serait monté jusqu'à 20 millions de livres sterling grâce aux investissements des conseillers royaux. A l'époque, on avait également rapporté que la majeure partie de l'argent irait à Harry, car son frère aîné finirait par en avoir moins besoin, à son accession au trône.

Aujourd'hui, cette version est contredite par un représentant du duc de Sussex, qui a déclaré au magazine Forbes qu'il n'était bénéficiaire d'aucune fortune de la reine mère. Depuis que la famille royale lui a coupé les vivres, le prince Harry doit donc compter sur ses propres deniers.

Le 7 mars dernier, il avait ainsi évoqué l'héritage que lui a laissé sa défunte maman, Lady Diana, lors de son entretien exclusif avec Oprah Winfrey. Il avait expliqué à la télévision qu'avec sa femme, Meghan Markle et leur fils, Archie, ils vivaient "grâce à l'argent que ma mère m'a laissé" (on parle de 8,5 millions de livres). Et d'ajouter : "Sans cela, nous n'aurions pas pu partir. Alors, en y repensant, c'est comme si elle l'avait pressenti".



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

PARTI	POLISSE AU CRIME	ARRÊTÉ	EFFARÉ	LETTRES DE KEMAL	A CESSÉ TOUTE ACTIVITÉ	GRAND FERRO-QUET	MONSTRE	DÉCOU-VERT
			ADVERBE		SODIUM		LETTRES DE PEREC	
STUPEF- IANT					FIN DE VERBE INACTIF		PARTIE DE PLAISIR	
BISEXU- EL			ADVERBE	VILLE DE FRANCE				
PREMIERS MOTS D'UN LIVRE						LATENT	QUARTIER DE LONDRES	
				ESPRIT			FORME D'AVOIR	
DOULEUR ARTICLE ESPAGNOL			GRAVE DÉFAUT	PERSONNE SOTTE	LOUE POUR SÉDUIRE	UN ALLEM- AND	LETTRES DE PATTON	
ANNONCE UNE SUITE	GARNIR MAL TOURNÉ						NOTE	MINER
		TIENT EN HALEINE				RONDS		
BORDU- RE		POLLIE COUVERT DE DUNES			VENUE AU MONDE VOYELLES			RETIRE
				NON-DIT LA FIN DU JOUR		GRECQUE LA MODE	UNE PARTIE DE L'EUROPE	
DOCTEUR PRESAGE			SONGE- CREUX					
					A LA MODE		FIN DE VERBE	

Solution mots flechés d'hier

B	A	D	A	C	L
E N S E I G N E	R	I N U L	V A I N		
C A I D	A	E N	I		
P A M E	N I A	T A E			
I	C U V E	I R M			
A L L E R	E R A	L M E			
I E	E V	A			
B E N E	S U	A R D U			
D	T R A V E	R S A T			
N A S E	C I	I			
L A M E	C R U C I A L				
B I Z U T	S E R I E				

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâidi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouithy
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmardi

Révision
Abdelmoumeïn Warrach
Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Correspondants
Ahmadou El Katab (Laâyoune)
Abdelali khallad (Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir Abdolkader
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

Revue
E-mail: Liberation@libe.ma
Téléphone: 0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction: 0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail: annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaiter
Fadwa Choukri

44, Avenue de E.A.R
3ème Etage - Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier DE PRESSE
130/64

Site web: www.libe.ma

Journal Libération
Libération Maroc

2017
www.ojd.ma

Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I										
II										
III					■					
IV				■				■		
V					■	■				
VI									■	
VII			■							
VIII					■					
IX						■				
X										

HORIZONTALEMENT

- I. Imperméable.
- II. Ça vient de la tête.
- III. Vernien - Académiciennes.
- IV. Eclat - Plus poli qu'en cinq lettres - Héros du cinéma.
- V. Met les voiles - Fumiste japonais.
- VI. Préparer la vieille.
- VII. Deux lettres souvent en boîte - Cousin.
- VIII. Plat de Marius - Boira n'importe comment.
- IX. A l'envers : mammifère noélien... - Très original.
- X. Retapent.

VERTICALEMENT

- 1. Compagne de Wayne.
- 2. Caroline en Virginie ?
- 3. Prépara la farine - Brins d'ère.
- 4. Moi - Toujours à la page.
- 5. A passé un bon moment - Ne pas abuser de lui - Ancien chef de rayons.
- 6. Doit être sain pour garder la chambre - A l'envers : un spécialiste des voies supérieures.
- 7. Spécialité irakienne - Jouer avec la flûte.
- 8. Son jeu est connu - Bonne terre.
- 9. Bouts de bois - Etat d'Asie.
- 10. Ornant.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
I	M	A	R	I	E	L	O	U	I	S	E
II	A	M	O	R	T	I	S	S	E	U	R
III	R	O	B	E	R	T	■	A	N	P	E
IV	I	N	■	N	I	E	E	S	■	P	I
V	E	C	R	E	T	E	R	■	A	R	N
VI	S	E	■	E	■	S	R	O	N	E	T
VII	A	L	U	■	M	■	E	S	■	S	E
VIII	L	E	N	T	E	U	R	■	G	S	M
IX	O	R	I	E	N	T	■	N	O	I	E
X	P	■	E	R	E	■	T	O	R	O	N
XI	E	S	S	A	R	T	E	M	E	N	T

Grilles de sudoku

Facile

		6		2	4			8
				9		3	2	6
	2	8	6	5		9		1
4	6	9						
1								7
						6	5	9
6	5		7	2	1	9		
8	9	4		1				
2			4	3	8			

Moyen

					8			
3	2		1			6	9	
	1			9				2
	7				6			1
8		9				4		7
6			9				3	
1				3			4	
	8	2			9		1	5
			7					

Difficile

		2		9				
			3	4		1	2	
1			2					7
						4	9	
6	9		3		7		8	
	5	7						
3				8			9	
7	4			6	5			
			7		8			

Expert

			8	3				
3	4		2			9		
2	1		5					
8	6							
	3	1				7	6	
						4	5	
			8			7	3	
	5		9		6		4	
			6	7				

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

1	8	7	9	6	3	2	4	5
3	4	6	5	2	1	7	8	9
2	5	9	7	4	8	3	6	1
6	9	2	3	8	7	1	5	4
8	1	4	6	5	2	9	3	7
7	3	5	1	9	4	6	2	8
5	2	1	8	7	6	4	9	3
9	6	3	4	1	5	8	7	2
4	7	8	2	3	9	5	1	6

Moyen

1	4	8	6	2	7	3	5	9
3	5	6	9	1	4	8	2	7
2	9	7	5	3	8	4	1	6
6	3	5	4	8	9	1	7	2
7	1	4	2	6	5	9	8	3
9	8	2	3	7	1	6	4	5
5	2	9	8	4	6	7	3	1
4	6	1	7	5	3	2	9	8
8	7	3	1	9	2	5	6	4

Difficile

9	4	5	7	3	6	1	8	2
6	2	3	9	1	8	4	5	7
8	1	7	5	4	2	6	9	3
4	9	2	3	6	5	7	1	8
7	3	8	1	2	4	5	6	9
1	5	6	8	7	9	2	3	4
2	8	9	6	5	7	3	4	1
5	7	1	4	8	3	9	2	6
3	6	4	2	9	1	8	7	5

Expert

7	3	5	8	1	4	9	2	6
8	4	6	5	2	9	1	3	7
2	1	9	6	7	3	4	5	8
4	9	7	2	6	1	5	8	3
6	8	1	7	3	5	2	9	4
3	5	2	4	9	8	7	6	1
9	7	3	1	8	2	6	4	5
5	6	8	9	4	7	3	1	2
1	2	4	3	5	6	8	7	9

Le FMI prévoit une croissance de 4,5% de l'économie marocaine en 2021

L'économie marocaine devrait enregistrer un taux de croissance de 4,5% en 2021, selon les nouvelles projections du Fonds monétaire international (FMI). Dans son dernier rapport semestriel sur les perspectives de l'économie mondiale publié mardi, le FMI anticipe une croissance de 3,9% pour 2022, rapporte la MAP.

Cette prévision de reprise de 2021 demeure inférieure à celle de 5,2% annoncée par le ministre de l'Economie, des Finances et de la Réforme de l'Administration lors du dernier Comité de veille économique du 2 avril 2021, et celle de 5,3% annoncée par le gouverneur de Bank Al-Maghrib lors du dernier conseil de cette institution le 23 mars 2021. Ces dernières tiennent compte notamment d'une saison agricole meilleure que prévu et du déroulement favorable de la campagne de vaccination contre la Covid-19.

L'institution de Bretton Woods souligne, d'autre part, que le chômage devrait se situer à 10,5% en 2021, en baisse par rapport à 11,9% en 2020, contre 9,7% en 2022.

S'agissant de l'inflation, elle a été revue à la hausse pour 2020 à 0,6% contre 0,2% dans la dernière mouture du rapport parue en octobre. Pour 2021, elle devrait se situer à 0,8% avant de grimper à 1,2% en 2022, selon l'institution financière basée à Washington.

Le solde du compte courant du Maroc s'établit à -2,2% en 2020, à -3,8% en 2021 et -4% en 2022, selon le rapport semestriel du FMI.

Au niveau mondial, la croissance devrait atteindre 6% en 2021 après une contraction de -3,3% en 2020, "réflétant un soutien budgétaire supplémentaire dans quelques grandes économies et la reprise attendue au second semestre grâce aux vaccins", a indiqué le FMI.

Le FMI prévoit une croissance de 4,4% en 2022, en hausse de 0,2% par rapport à ses prévisions de janvier.

Une saison désespérément creuse



L'année 2021 sera très dure pour le secteur du tourisme national. En effet, si celle qui l'a précédée a été la pire de l'histoire du tourisme mondial, l'année actuelle ne fera pas exception à la règle. Le durcissement des restrictions sur les voyages face aux nouvelles flambées du virus risque d'envenimer cette situation de crise pour un bon moment.

Un autre coup dur, donc, pour un secteur qui a déjà vu ses revenus baisser de 51% entre janvier et novembre 2020 à cause de la chute des arrivées qui n'ont pas dépassé les 142.000 touristes soit une baisse de 82% comparativement à la même période de l'année précédente. Cette baisse était de 98% dans le rang des touristes étrangers pendant la grande saison estivale et de 56% chez les résidents. Concernant la perte d'emploi, la crise liée à la Covid-19 a provoqué la perte de 35% des emplois. A rappeler que le tourisme demeure l'un des principaux pourvoyeurs de l'économie nationale, avec environ 2 millions d'emplois directs et indirects, participe à hauteur de 11% du PIB national et mobilise près de 80 milliards de DH de recettes voyages en devises par an.

Une situation qui est appelée à perdurer cette année puisque les nouvelles données publiées par l'institution spécialisée des Nations unies, à savoir l'Organisation mondiale du tourisme, indiquent que le nombre des arrivées de touristes internationaux a chuté de

87% au titre de janvier 2021 par rapport à l'année précédente. Un état des lieux qui concerné toutes les régions du monde qui ont continué d'enregistrer de fortes chutes des arrivées de touristes au premier mois de l'année.

En détail, en plus de maintenir le plus haut niveau de restrictions sur les voyages, la région Asie-Pacifique a subi la plus forte baisse des arrivées internationales au mois de janvier avec un recul de 96%.

Pour leur part, d'Europe et d'Afrique ont enregistré toutes les deux une baisse de 85% des arrivées et le Moyen-Orient une chute de 84%, selon les statistiques de l'organisation.

Quant aux Amériques, les données montrent qu'elles «ont connu une baisse de 77% des arrivées internationales au mois de janvier après avoir obtenu des résultats un peu meilleurs au dernier

trimestre de l'année» écoulee.

Comme l'explique l'organisation internationale dans un communiqué, «des dépistages obligatoires, les quarantaines et dans certains cas la fermeture complète des frontières ont été autant d'obstacles à la reprise des voyages internationaux».

La même source estime, en outre, que «des vaccinations ont progressé à une échelle et à un rythme moins importants que prévu, retardant encore plus le redémarrage du tourisme».

Après une fin 2020 difficile, l'Organisation mondiale du tourisme concède que «de tourisme mondial a connu d'autres coups durs en ce début d'année 2021 avec le durcissement des restrictions sur les voyages décidé par les pays face aux nouvelles flambées du virus». La situation est telle que l'OMT prévoit des premiers mois 2021 difficiles pour le tourisme mondial, arguant que 32% des destinations mondiales étaient complètement fermées aux touristes internationaux au début de février.

Au titre du premier trimestre 2021, l'OMT table sur une baisse d'environ 85% des arrivées de touristes internationaux par rapport à la même période en 2019. Ce qui correspond à environ 260 millions d'arrivées internationales en moins par rapport aux niveaux d'avant la pandémie, précise l'organisation.

Poursuivons pour dire qu'un possible rebond des voyages internationaux en deuxième partie

d'année n'est pas exclu, selon les prévisions de l'OMT qui se fondent particulièrement sur «une levée importante des restrictions sur les voyages, le succès des programmes de vaccination ou encore la mise en place de protocoles harmonisés tels que les certificats verts numériques programmés par la Commission européenne».

Soulignons que deux scénarios ont été élaborés pour la suite de cette année. Dans le premier scénario, l'OMT prévoit un rebond en juillet qui se traduirait par une augmentation de 66% des arrivées internationales en 2021 par rapport aux plus bas historiques de 2020. En dépit de cette hausse, le nombre des arrivées devrait rester cependant inférieur de 55% aux niveaux de 2019.

« Dans le second scénario, le possible sursaut surviendrait en septembre et ferait augmenter les arrivées de 22% par rapport à l'an dernier, celles-ci demeurant néanmoins inférieures de 67% aux niveaux de 2019 », prévoit-elle.

Quoi qu'il en soit, pour l'organisation internationale chargée de promouvoir et développer le tourisme, «la prudence reste de mise en ce qui concerne les perspectives pour le restant de l'année ». Et continue ainsi de «recommander de mieux coordonner les protocoles de voyage entre les pays pour permettre une reprise sûre du tourisme et éviter au secteur de subir une autre année de pertes colossales ».

Alain Bouithy



Au Maroc comme partout ailleurs, le tourisme n'en finit pas de broyer du noir

La CGEM accrédite les cabinets chargés de l'évaluation des entreprises candidates au Label RSE

La Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) a procédé, mardi, à l'accréditation des tiers-experts chargés de l'évaluation des entreprises candidates au Label RSE (responsabilité sociétale des entreprises) suite à un appel à candidature lancé le 1er octobre 2020.

Les cabinets et les groupements retenus sont Bureau Veritas Maroc, Tennaxia Consulting, Responsible Business Consulting, le Groupement Diorh-Fidaroc Grant Thornton-Eagle Engineering, ainsi que le Groupement BFM Consulting - Académie de Management, précise la CGEM dans un communiqué.

Une réunion présidée par Saadia Slaoui Bennani, présidente de la Commission entreprise responsable et citoyenne de la CGEM,

s'est tenue avec l'ensemble des organismes accrédités, indique la même source, notant que cette rencontre avait pour objet d'échanger autour des modalités d'évaluation pour l'obtention du Label RSE et des outils développés par la Commission et mis à la disposition des tiers-experts.

L'accréditation des organismes rentre dans le cadre du processus multi-parties prenautes instauré par la CGEM pour l'attribution du Label RSE. Ces organismes évaluent la conformité des entreprises candidates au Label par rapport à la charte RSE de la CGEM, tirant ainsi vers le haut les performances de l'entreprise en déterminant les axes de progrès et d'amélioration de la performance.

Dépôt d'un projet d'offre publique de retrait visant les actions Nexans Maroc

La société Nexans Participations a déposé auprès de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) un projet d'offre publique de retrait (OPR) visant les actions Nexans Maroc, a annoncé l'autorité lundi.

Suite à ce dépôt, l'AMMC a demandé à la Bourse de Casablanca de suspendre la cotation des actions Nexans Maroc, fait savoir l'autorité dans un avis publié sur son site web, précisant que ce projet d'OPR porte sur les actions Nexans Maroc non détenues par Nexans Participations.

A l'issue de cette offre, Nexans Maroc a l'intention de demander sa ra-

diation de la Bourse de Casablanca.

Selon les dispositions de l'article 31 de la loi 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée, l'AMMC dispose de 15 jours de bourse pour examiner la recevabilité de ce projet. Ce délai est suspendu par les demandes d'informations et de justifications par l'AMMC.

Si le projet d'offre publique est déclaré recevable, ses principales dispositions seront publiées dans un avis de recevabilité, indique l'autorité, ajoutant que la publication du présent avis marque le début de la période de l'offre.

Le trading en ligne, une pratique de plus en plus accessible

Avec l'incertitude financière qui plane ces derniers temps, le digital continue de monter en flèche et de s'insinuer toujours davantage dans le quotidien de tout un chacun accélérant de nombreuses activités à l'instar du trading. Le lancement de particuliers sur les plateformes digitales de cette pratique pour générer des revenus en est un exemple notable.

Ainsi, plusieurs personnes se sont mises au trading, un métier qui s'est démocratisé grâce au trading en

ligne, et est devenu très accessible à tout public, à même de générer des revenus immédiatement. Quiconque peut s'inscrire aujourd'hui sur les plateformes digitales de trading et à l'avantage de se positionner sur les salles de marché, tout en apprenant gratuitement et en toute sécurité.

"Les réseaux sociaux ont démocratisé l'accès à l'information économique et financière et contribuent à diffuser une plus grande culture d'investissement notamment chez les jeunes", a indiqué dans une déclaration à la MAP, Omar Abouhafs, trader international basé à Paris, relevant que le trading en ligne s'est développé de manière accélérée auprès d'un public de particuliers.

Plusieurs traders débutants entrent sur le marché financier dans l'espoir de devenir en quelques jours des traders professionnels en vue "d'accumuler des richesses rapidement", a fait observer M. Abouhafs, soulignant que cet objectif "plutôt irréaliste" les obligent à prendre d'énormes risques sur le marché boursier et subissent souvent d'énormes pertes. Savoir comment opérer sur le marché sans affecter le capital investi doit être considéré comme une base fondamentale, a relevé l'expert, mettant en avant l'im-

portance de la compréhension, de la responsabilité et surtout de l'engagement à même de mieux cerner le marché.

Le trader international a, à cet effet, mis en avant la nécessité de se familiariser avec la plateforme du trading pour mieux la cerner et ainsi l'exploiter au mieux, insistant sur la formation technique qui permet une bonne lecture et une bonne analyse des graphiques.

La rigueur constitue la clé du succès d'un trader, par conséquent, il est important d'élaborer un plan de trading, a fait observer M. Abouhafs. "Ce plan repose sur plusieurs règles à suivre et à respecter avant même de se positionner sur les marchés financiers", a noté le trader, relevant que celui-ci doit contenir des règles de gestion du risque quantifiable (ne pas perdre plus de 10% du capital sur un seul trade à titre d'exemple).

Il a, à cet égard, recommandé de créer un compte de trading de démonstration (dém) permettant d'apprendre à devenir trader avec une plateforme complète et de l'argent virtuel mais surtout dans des conditions de marché réelles.

"Le démo permettra au trader débutant de mettre en pratique et en application les formations reçues,



tester les différentes stratégies de trading, évaluer ses aptitudes à gagner de l'argent en bourse et les améliorer pour apprendre graduellement à devenir un trader indépendant gagnant dans un environnement réaliste à risque minime", a-t-il expliqué.

Trading démo ou réel: on garde la même psychologie!

Le trading en mode démo permet de parfaire "les skills" de l'investisseur débutant acquis en formation, de développer un plan de trading, de gérer le risque de manière efficace et surtout de mieux cerner la psychologie du trading sans risquer l'argent difficilement gagné.

Après avoir renforcé la confiance sur un compte démo, le

trader débutant décide d'ouvrir un compte réel pour mettre en pratique ses potentialités développées en s'entraînant sur le démo. "Le trader doit conserver le même état d'esprit sur les comptes démo et réel", a souligné M. Abouhafs, mettant l'accent sur l'importance du processus de trading appris et non sur les gains générés.

Il a, dans ce sens, noté que l'investisseur qui place de l'argent "qu'il peut perdre" élimine la pression psychologique relative aux conséquences des résultats. "Le trading implique l'acceptation de pertes", a-t-il souligné, précisant que les pertes doivent être considérées comme des coûts liés à l'investissement.

Par Maria Moutadid (MAP)



Plusieurs traders débutants entrent sur le marché financier dans l'espoir de devenir des traders professionnels

Convention entre la CGEM et le CCME en vue de mobiliser les entrepreneurs MRE à contribuer au développement économique

Une convention-cadre de coopération visant à promouvoir la participation des Marocains du monde au développement économique du Royaume a été signée, récemment à Casablanca, entre le Conseil de la communauté marocaine à l'étranger (CCME) et la Confédération générale des entreprises du Maroc (CGEM) à travers sa 13ème région Marocains entrepreneurs et hauts potentiels du monde (MeM by CGEM).

Conclue par Karim Amor, président de MeM by CGEM et Abdellah Boussouf, secrétaire général du CCME, cette collaboration a pour objectif de travailler de manière étroite pour mobiliser les compétences et entrepreneurs marocains à l'étranger pour investir au Maroc, contribuer au développement économique de leur pays. Il s'agit également de l'identification et du mana-

gement de profils de Marocains du monde, rapporte la MAP. Jouissant d'une expérience de 14 ans dans le domaine des évolutions de l'émigration et des débats qu'elle suscite tant au Maroc que dans les pays de résidence et au sein des instances internationales, le Conseil apportera régulièrement au Patronat son expertise acquise depuis de nombreuses années, notamment sur le profilage des entrepreneurs marocains ainsi que les hauts potentiels du monde.

"En tant que représentant du secteur privé au Maroc et de la région rassemblant les forces vives du pays à l'étranger, nous sommes honorés de nous allier au CCME qui représente pour nous, de par son expérience, une complémentarité utile avec notre savoir-faire", s'est félicité M. Amor à cette occasion.

Ainsi, a-t-il poursuivi, "dans le cadre des 5 piliers de l'action de notre région, nous donnons aux MeM l'occasion d'imprimer, par l'action, leur volonté de contribuer à l'économie marocaine, notamment à travers le partenariat interentreprises et le mentoring avec des entrepreneurs d'expérience".

Pour sa part, M. Boussouf a fait savoir que "les Marocains à l'étranger sont au cœur du développement économique du Royaume", précisant que les trois principaux pourvoyeurs de devises au Maroc sont les Marocains du monde grâce aux transferts financiers, les touristes, catégorie dans laquelle les MRE sont également comptabilisés, outre les investissements directs étrangers (IDE).

"Au-delà de cet apport économique, il y a un

attachement fort au Royaume mais aussi un ancrage profond au niveau des régions d'origine, a-t-il dit, soulignant que ce partenariat a non seulement pour but de placer les Marocains du monde au cœur du débat national sur le développement économique du pays, mais aussi de les accompagner au niveau des régions de chacun.

Et de soutenir: "Différents mécanismes financiers d'accompagnement existent. Il s'agit ici de veiller à l'inclusion systématique de l'ensemble de nos compatriotes où qu'ils soient".

Par ailleurs, la CGEM met ses 13 régions, ses 37 fédérations sectorielles représentant plus de 155 métiers, ses 17 commissions thématiques, ainsi que le groupe parlementaire à la Chambre des Conseillers, à la disposition des MeM afin de les accompagner à établir leurs projets au Maroc.

Parité du genre dans l'industrie du film au Maroc

Fiction ou réalité ?

Une priorité pour l'UNESCO



Convaincue de l'inégalité du genre dans l'industrie du film au Maroc comme dans l'ensemble des pays du Maghreb, l'UNESCO en a fait une priorité depuis quelques années, preuve en est, le projet intitulé «Renforcement d'un secteur du film sensible au genre dans la région Maghreb-Machrek». Un ambitieux projet au budget non négligeable. Mais l'argent ne fait pas tout. L'idée selon laquelle le cinéma est un puissant médium qui reflète et façonne la société et la culture de diverses manières étant consommée, les disparités du genre dans l'industrie du film ne sont finalement que le reflet des déséquilibres qui caractérisent notre société.

D'après une étude réalisée par l'Association démocratique des femmes du Maroc (ADFM), les femmes représentent 11,3% des Comités de direction et organes de décision des organisations professionnelles dans le milieu du cinéma contre 88,7% pour leurs homologues masculins. Seulement deux des 18 festivals de cinéma organisés dans le Royaume sont présidés par des femmes. Et enfin, en 2018, les réalisatrices auraient reçu 10 fois moins que les réalisateurs en termes d'avance sur recettes, même si cette dernière donnée est à relativiser à cause du faible nombre de femmes réalisatrices comparé à celui des hommes.

Interrogée sur le sujet dans le cadre

d'un reportage qui sera publié dans notre prochaine édition, l'humoriste et actrice marocaine Hanane El Fadili résume assez bien la situation avec une pointe d'humour : «Comme j'interprète des personnages hommes et femmes, j'ai l'impression d'être égale à moi-même. Mais il est vrai que tant que la femme a du mal à sortir seule, tant que la femme a du mal à s'imposer d'elle-même, sans que la société lui impose certains dogmes, les disparités seront toujours d'actualité.» En fin à une nuance près. Les tenants et les aboutissants du déséquilibre dans l'industrie du film diffèrent de ce que l'on pense. A travers divers témoignages, Libé a tenté de braquer les projecteurs sur un vieux serpent de mer. Une tendance qui n'est pas près de s'inverser, en l'absence d'une réelle prise de conscience collective et sociétale, et une volonté politique déterminée à renverser l'ordre préétabli.

Des fonctions genrées ou subordonnées

Cette domination masculine et, par ricochet, sous-représentation féminine dans l'industrie du film, est illustrée par des femmes souvent dévolues à des fonctions traditionnellement genrées ou subordonnées. «Les femmes sont en

sonnes qui pouvaient te donner envie d'intégrer l'industrie du film.»

Si l'écueil des formations n'est plus d'actualité, tant les établissements supérieurs d'audiovisuel ont poussé ces dernières années comme les champignons en automne, les frais de scolarité et les à-côtés sont un plafond de verre auquel les étudiants sont souvent confrontés. Il n'est pas évident de convaincre ses parents de non seulement payer des frais de scolarité conséquents, mais en plus, pour ne parler que de mon métier d'ingénieur du son, il a aussi fallu les persuader d'acheter du matériel, soit un second investissement. Et tout cela avant même de pouvoir commencer à travailler», nous explique Sanaa Fadel, qui a eu toutes les peines du monde à se procurer du matériel de qualité. «Ce genre d'information circule facilement entre les hommes. Ils s'entraident et partagent entre eux les contacts des fournisseurs», regrette-t-elle, sans pour autant s'appitoyer sur son sort.

Un sexisme latent

Sa force de caractère et sa détermination lui ont permis de se faire une place de choix dans un métier qui en laisse d'habitude que trop peu à la gent féminine. Et ce, en dépit des remarques sexistes du genre «une femme ingénieur du son ?». Remarques qui ont longtemps semblé anodines mais qui ne doivent plus l'être. Car ces comportements ont la dent dure, quand bien même certains partent d'un bon sentiment : « Il y avait des attitudes qui me dérangeaient, comme quand tout le monde veut toujours m'aider, alors que j'ai l'habitude de travailler seule. Certes, c'est plus de la gentillesse, mais j'avais l'impression qu'ils me rabaissaient, qu'ils pensaient que j'en étais incapable ».

Hajar Belkasmi nous assure, quant à elle, «nullement ressentir l'inégalité des genres». Pourtant, avant de se tourner vers le métier de coordinatrice de production, «j'ai fait un court passage par une boîte de production de publicité marocaine où j'étais la seule monteuse femme dans une société majoritairement masculine», se souvient-elle. En revanche, elle concède volontiers que «la société dans laquelle je travaille actuellement est parfaitement égalitaire, probablement car elle est dirigée par une femme, qui, par contre, est minoritaire à son poste puisqu'il y a moins de productrices que de producteurs». Autrement dit, quand

effet quasi absentes de certains départements comme la machinerie, l'électricité, le son ou le montage. Mais elles apparaissent progressivement dans les départements caméra et assistantat. A l'opposé, elles sont majoritaires dans certains départements tels que la production, le maquillage, la coiffure ou le script», abonde Hajar Belkasmi, coordinatrice de production chez K-Film.

Lauréate en montage à l'École supérieure des arts visuels de Marrakech il y a une dizaine d'années, Hajar Belkasmi explique cet amer constat par le fait que les femmes ont tendance à s'éloigner «des postes techniques ou des postes qui requièrent une force physique, pour opter plutôt pour des postes administratifs, organisationnels, artistiques, ou d'autres liés au sens de l'observation». «Pendant mes études, j'étais la seule femme dans ma spécialité», embraye Sanaa Fadel, ingénieure du son et également lauréate de l'ESAV.

Pour elle, les raisons de ce déséquilibre sont multiples dont la rareté des formations en audiovisuel «excepté un seul centre OFPPT à Casablanca, ultra-sélectif, et qui n'acceptait que des candidats ayant plus de 14 de moyenne au baccalauréat», s'insurge-t-elle avant d'ajouter : «Une femme ayant eu plus de 14 de moyenne s'orientera vers un secteur plus rémunérateur et conventionnel. D'autant qu'à mon époque, il n'y avait pas d'orientation ou de per-



les femmes sont au pouvoir, les inégalités de genre ont plus de mal à s'enraciner. "A mon avis, être dirigée par une femme, en l'occurrence Mme Khadija Alami, montre aussi que parfois la meilleure force de la femme est la femme", poursuit Hajar Belkasmî. "Des fois, je faisais exprès d'engager une femme comme assistante ou comme Perche-women", nous indique Sanaa Fadel "parce que je sais que je m'entend mieux avec elle. Et si on doit louer une chambre ou un appartement, on sera plus à l'aise entre femmes".

L'entre-soi comme solution

A l'évidence, l'entre-soi féminin fait petit à petit son chemin, mais représente-t-il pour autant une solution durable ? Sur le terrain, il se pourrait que cette hypothèse ait fait un bout de chemin. Mais principalement en raison de considérations pratiques. "J'ai reçu pas mal d'opportunités pour des documentaires avec des réalisatrices qui travaillent exclusivement avec des femmes", se souvient Sanaa Fadel. Puis d'expliquer : "Les femmes qui participent à un documentaire ne sont

pas forcément des comédiennes. Par conséquent, elles se sentent plus à l'aise avec une femme ingénieur du son, surtout lorsqu'il faut installer son micro par exemple. Voilà pourquoi je pense que dans le métier d'ingénieur du son, tout particulièrement, les femmes ont un avantage."

Cela dit, l'entre-soi féminin n'est pas pour autant gage de blanc-seing. "Il faut aussi souligner que, parfois, la femme peut être le pire ennemi de la femme", prévient Hajar Belkasmî. "Une femme recrutée par un homme, consciente de la chance qu'elle a, tend à moins laisser évoluer ses subordonnées femmes par peur qu'elles lui piquent sa place. Donc parfois lorsqu'il y a une inégalité, elle n'est pas toujours causée par la majorité, l'inégalité peut aussi provenir de la minorité qui, consciente de la fragilité de sa position, défend ses acquis en écartant les autres femmes", conclut amèrement Hajar Belkasmî. En somme, pour peu que les femmes croient en leurs chances et leurs capacités, il y a fort à parier que les inégalités se réduisent comme peau de chagrin. Des inégalités auxquelles il faut soustraire les salaires. "Je ne pense pas que je sois moins payée que les hommes car je suis une femme. Dans mon métier, il n'y a pas de

rème fixe. On négocie nos salaires à la semaine ou à la journée. Donc ce qui pourrait influencer le salaire, ce serait l'expérience et la compétence", argue Sanaa Fadel, pour qui la véritable plaie de l'industrie du film est à chercher du côté des conditions de tournage.

"Déjà une femme en tournage est obligée de laisser un peu de côté sa féminité, en s'habillant de manière à être à l'aise pour pouvoir être libre de ses mouvements. Mais pire encore, les femmes fuient ce domaine à cause des conditions dantesques". Des journées de travail qui commencent parfois à 7h du matin pour se terminer à minuit. Soit des heures supplémentaires non rémunérées. Des conditions météorologiques parfois dantesques. Des repas qui souvent laissent à désirer. Ce sont là autant de desideratas auxquels sont confrontés aussi bien les femmes que les hommes, "mais qui sont plus difficiles à supporter pour les femmes", convient

Sanaa Fadel, pour qui des mesures comme accorder des subventions aux producteurs afin de les inciter à engager plus de femmes "se révéleront inefficaces en l'absence d'une amélioration des conditions de tournage". Conditions qui l'ont d'ailleurs poussée à déléguer les plateaux de cinéma pour la post-production et notamment le mixage. "Justement afin de pouvoir créer mes propres conditions de travail en ouvrant mon propre studio", se réjouit-elle.

A l'évidence, l'inégalité du genre dans l'industrie du film est une réalité aux multiples ramifications. Des projets ambitieux comme celui porté par l'UNESCO sont un bon début mais pas une finalité en soi (voir encadré). Au vrai, l'industrie du cinéma étant à l'image de la société, l'implication de tous est non négociable, femmes comprises, aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur des plateaux de tournage.

Chady Chaabi

Les actions mises en œuvre et les résultats

Le projet «Renforcement d'un secteur du film sensible au genre dans la région Maghreb-Machrek» est un projet régional lancé en 2017 en Algérie, Egypte, Jordanie, au Liban, en Libye, au Maroc et en Tunisie, visant à réinscrire la question de l'égalité des genres, dans l'industrie du film et de l'audiovisuel dans les priorités nationales et régionales. Après trois ans de mise en œuvre, ce projet a œuvré à la réalisation de la première étude dans la région présentant le résultat d'un Monitoring de l'égalité des genres dans les films et l'industrie du film d'expression arabe. Mais aussi à la création d'un annuaire en ligne des femmes professionnelles du film et une campagne de plaidoyer pour la promotion de l'égalité des genres. Sans oublier le lancement d'un processus de sensibilisation des entités publiques nationales, soutenant le développement du film et les industries créatives sensibles au genre dans la région Maghreb-Machrek. On peut également noter la mise en place de «SISTERS IN FILMS» un réseau d'échange d'expertises, de développement personnel, et de solidarité entre professionnelles.

Le projet a consacré une enveloppe budgétaire à hauteur de 760.000.00 euros à des organisations de la société civile basées dans la région, qui ont permis de renforcer les capacités de plus de 200 acteurs associatifs en matière de monitoring et de plaidoyer pour l'égalité des genres, et de répertoire plus de 190 femmes professionnelles du cinéma originaires d'Algérie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc et de Tunisie, dans l'annuaire en ligne Arab Women In Films.



Lamiaa Chraïbi, productrice

“L’inégalité du genre dans l’industrie du film est systémique et non pas un simple phénomène”

Libé : Etes-vous d'accord avec le constat selon lequel il n'y a pas de parité hommes/femmes dans l'industrie du film au Maroc ?

Lamiaa Chraïbi : Rares sont les pays où il existe une parité... et encore ils y travaillent toujours. Ce n'est pas un cas spécifique au Maroc, ni à une industrie en particulier. Les chiffres sont là pour en attester. D'ailleurs, la plupart des sondages qui viennent corroborer cette disparité sont faits dans des pays plus développés où le financement de ce type de recherches est possible. Nous pouvons trouver, en quelques clics, les études faites pour le CNC autour de cette problématique pour citer l'exemple de la France... Comme partout dans le monde et dans cette industrie, on remarque que le nombre de femmes techniciennes/créatives est minoritaire, que l'accès à l'éducation est amoindri pour les femmes, que le harcèlement sexuel et la domination masculine dissuadent bon nombre de femmes à accéder à l'industrie audiovisuelle, que le labeur des femmes est souvent sous-évalué ce qui résulte en salaires moindres... mais pas que ! C'est d'un système qu'on parle et non d'un phénomène.

C'est surtout une question d'éducation et de mentalité qui fait que les femmes aussi ne se voient pas en mesure d'évoluer dans un environnement patriarcal et que le statu quo ne leur facilite pas la

tâche; les études ont démontré que les femmes ont plus de mal à demander des augmentations de salaire, à s'imposer, à faire écouter leurs voix de façon créative et entrepreneuriale... Plusieurs femmes intègrent des écoles de cinéma et de production pour ensuite se retrouver confrontées à la dure réalité du marché qui est souvent du côté des hommes bien plus implémentés dans le domaine. C'est un vrai combat pour les femmes marocaines d'être indépendantes dans des familles souvent à faible revenu...

On constate aussi une sous-représentation des femmes dans les métiers dits plus « techniques » du cinéma, comment expliquer cela ?

Heureusement que nous avons pu constater ces dernières décennies un intérêt grandissant pour cette question dans les milieux socioéconomiques. Nous avons plus de ressources et d'accès à l'information quant à ce sujet. Les métiers dits techniques (et même créatifs) sont à dominance masculine depuis que cette industrie a vu le jour. C'était la norme et ça l'est resté. Ce sont des métiers prenants, physiquement et émotionnellement, et on juge bien trop souvent que le rôle des femmes est de se cantonner dans des rôles de maquilleuse, coiffeuse, script, monteuse, actrice... Nous verrons moins de techniciennes cheffes machino, cheffes électriciennes ... il est rare, si ce

n'est impossible, de trouver ses postes occupés par des femmes.

Etant aussi sous un régime patriarcal, il y a beaucoup d'autres facteurs qui peuvent expliquer cela. Les discussions sur l'égalité des sexes dans l'industrie cinématographique ont pris de l'ampleur dans le contexte de la réflexion suscitée par le mouvement mondial #metoo contre le harcèlement sexuel. Bien qu'elles soient minoritaires en nombre, elles se battent deux fois plus pour faire valoir leurs compétences et leur savoir-faire. Si la sous-représentation significative et les disparités persistantes émanent d'un système, le fait qu'elles y soient quand même émane, quant à lui, d'un long combat, d'une force et d'une volonté que je tiens à encourager.

Il y a une impartialité également en termes de salaires.

Dans le milieu de l'audiovisuel, les rares femmes qui arrivent à percer dans le cinéma sont celles qui ont dû traverser de nombreuses épreuves et ont acquis la force d'exiger une rémunération égale à celle des hommes pour la plupart. Sur le papier, les tarifs syndicaux sont unisexes et c'est à la personne de défendre sa rémunération... il est néanmoins utile de toujours rappeler que nous sommes dans un système qui n'encourage pas les femmes à demander plus (les études démontrent que les femmes ont beaucoup plus de mal à se sen-

tir habilitées à demander plus) et que la plupart des employeurs – presque inconsciemment – ne voient pas les femmes en droit d'avoir plus. Nous sommes toujours dans cette idée qu'un homme est supposé être un « chef de famille » donc plus en mesure d'avoir plus et de produire plus. Mais pour ma part, je vois beaucoup de femmes dans le domaine refuser de se faire exploiter.

Avez-vous été confrontée à une forme d'impartialité en tant que femme ?

Il est très difficile pour moi de répondre à cette question car jusqu'à présent, je pensais avoir été épargnée donc n'avoir à répondre que par la négative à ce genre de questions. Mais il y a peu de temps, je me suis retrouvée victime d'un abus de pouvoir flagrant. Ma défense, légitime, était de crier à l'injustice. Je me suis confrontée à une compréhension biaisée de la situation du fait que je sois une femme. La réaction masculine globale était de chercher ce que j'ai pu provoquer pour en arriver là. C'est à ce moment que j'ai compris la vulnérabilité dans laquelle les femmes peuvent se retrouver coincées et doivent souvent justifier qu'elles n'en sont pas responsables. Par ailleurs, quand une femme est sujette à du harcèlement, on lui demande de le prouver, mais au Maroc, on lui demande ce qu'elle a fait pour le provoquer.



L'une des solutions envisagées en France par exemple est d'accorder des subventions en plus pour inciter les producteurs de films français à engager plus de femmes dans leurs équipes. Qu'en pensez-vous ?

C'est un pas concret en avant. Ce type de démarche, bien que controversé, est essentiel à mon sens. C'est par définition une mesure temporaire, visant à éradiquer une inéga-

lité qui s'est construite au fil du temps. Une fois implémentées, ces mesures seront levées d'elles-mêmes car elles n'auront plus aucune utilité dans un monde égalitaire. Les mentalités auront évolué et les disparités se seront amoindries. Dans ce sens, il est essentiel de noter que toutes les femmes ne sont pas logées à la même enseigne et que certaines ont eu beaucoup plus de privilèges que d'autres. On gagnerait à rétablir par

la même occasion la balance au niveau des classes les plus défavorisées qui en plus de leur genre, rencontrent d'autres difficultés.

Pour sortir de l'exemple de la France, j'aimerais aussi citer l'Institut suédois du cinéma (SFI) qui a conclu un accord exigeant que le financement de la production des réalisateurs, des scénaristes et des producteurs soit réparti de manière égale - dans une proportion de

50/50 - entre les hommes et les femmes. L'objectif a été atteint avec succès, faisant de la Suède le premier pays au monde à atteindre la parité hommes-femmes dans le financement public des films. Il y a aussi des initiatives telles que le "Carmen Santos Award - Cinema by Women" au Brésil qui vise à donner une visibilité accrue au travail des réalisatrices et des techniciennes, afin de promouvoir l'égalité des chances dans le secteur audiovisuel brésilien avec une attention particulière aux femmes indigènes, aux femmes afro-brésiliennes et aux femmes issues de groupes vulnérables. Il y a les bourses dédiées aux femmes et à l'éducation, je pense notamment à Tribeca et son programme « Through her Lens » qui promeut les voix féminines émergentes dans le cinéma indépendant, il y a aussi « Women in Film » qui offre des bourses aux femmes en plus de sessions de mentorship et de mise en relation...

Une telle mesure est-elle viable au Maroc ?

Je ne vois aucune raison qui pourrait rendre cette décision non viable au Maroc. Nous avons les ressources et les compétences nécessaires. Au contraire, cela encouragerait les femmes à postuler et à se sentir valorisées dans les équipes de tournage et par leur gouvernement. Cela encouragerait aussi les femmes à envisager ce type de métier dès leurs études. Un petit tour sur un plateau de tournage et on se rend compte que « *This is a Man's World...* » (*C'est un monde d'hommes*). Ce n'est pas très encourageant car quand on ne se voit pas représenté, on a du mal à se projeter. Et comme le dit la suite de la chanson « *But it would be nothing without a woman or a girl* ».

Je travaille aussi personnellement à ajouter ma pierre à l'édifice à travers la Fondation Tamayouz que j'ai créée en compagnie de 5 cinéastes marocaines talentueuses et déterminées à faire bouger les mentalités. La Fondation a pour but d'offrir des bourses aux jeunes filles désirant étudier dans le cinéma et plus tard une formation sur le terrain en vue d'avoir les meilleurs outils pour travailler dans le domaine de la production et de la réalisation. La pandémie n'a pas facilité les choses mais nous pensons pouvoir aller au bout de nos espérances ! Je serai plus que ravie de voir des initiatives telles que celles-ci fleurir au Maroc que ce soit une décision de l'Etat ou de guerrières indépendantes.

**Propos recueillis par
Chady Chaabi**

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :03/2021/INV.

Le 03/05/2021 à 09 heures 00 minutes, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 03/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux de construction des murs de clôtures aux écoles primaires, relevant de la direction provinciale de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit :81 750,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Quatre Vingt et Un Mille Sept Cents Cinquante Dirhams Toute Taxe Comprise).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.
N.B : - Toute pièce fournie

doit être certifiée conforme à l'original.

N° 3169/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :04/2021/INV.

Le 03/05/2021 à 09 heures 30 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 04/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux d'aménagement et réhabilitation de l'intérieur de l'école communautaire tioute à la commune territoriale Tioute, l'intérieur du Lycée collégial Essaada à la commune territoriale Elfaïd et l'intérieur du lycée collégial Tifnoute à la commune territoriale Tifnoute, relevant de la direction provinciale de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 179 342,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Soixante-Dix-Neuf Mille Trois Cent Quarante Deux Dirhams TTC).

La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.
N.B : - Toute pièce fournie

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3170/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION
REGION SOUSS MASSA
DIRECTION PROVINCIALE DE TAROUDANT
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° :05/2021/INV.

Le 03/05/2020 à 10 heures

00 min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation - région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 05/2021/INV, pour études techniques et le suivi des travaux d'aménagement et réhabilitation du lycée Collégial Imam Mouslim à la commune territoriale Ait Igass, relevant de la direction provinciale de Taroudant.
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 30 000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Trente Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).
La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).
Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.
Les concurrents peuvent :
• Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
• Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
• Soit les envoyer par voie électronique via le portail

marocain des marchés publics.
• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.
Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.
N° 3171/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
DEPARTEMENT DU PORT D'ESSAOUIRA
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
02/DRPS/ANP/ESS/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

LA FOURNITURE, INSTALLATION ET MISE EN SERVICE DES ETABLISSEMENTS DE SIGNALISATIONS MARITIMES FIXES AU PORT D'ESSAOUIRA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE (PORT DE SAFI) auprès de la Division Support.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 11 500,00 DHS ONZE MILLE CINQ CENT DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: 762 000,00 TTC SEPT CENT SOIXANTE DEUX MILLE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP.

Les concurrents peuvent :

- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au BP N° 39 Safi.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

POUR LES SOUMISSIIONNAIRES MAROCAINS :

***QUALIFICATION ET CLASSIFICATION EXIGES EST :**

Secteur d'activité	Qualification	Classe
Secteur E: Travaux Maritimes et Fluviaux	E15:Signalisation Maritime	5

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10,11 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

N°3167/PA

ROYAUME DU MAROC
AGENCE NATIONALE DES PORTS
DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT
07/DRPS/ANP/SV/2021
SEANCE PUBLIQUE

Le 05/05/2021 à 11H00 Il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Régionale des Ports de Safi Port de Safi à l'ouverture des plis de l'appel d'offres relatif à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

PRESTATION D'ANIMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION L'ENVIRONNEMENT À LA PLAGE CAP BEDDOUZA "OPERATIONS PLAGES PROPRES 2021"

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support.

Il peut également être téléchargé à partir du portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement du 09 Mai 2014 fixant les conditions et les formes de passation des marchés de l'ANP ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de: 2000,00 DHS DEUX MILLE DIRHAMS

L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est de: 159 840,00 TTC CENT CINQUANTE NEUF MILLE HUIT CENT QUARANTE DIRHAMS TOUTE TAXES COMPRISES

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du règlement fixant les

Les concurrents peuvent :

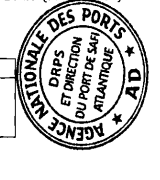
- *Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de la DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI ET DIRECTION DU PORT DE SAFI ATLANTIQUE au BP N° 39 Safi.
- *Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité à l'adresse suivante : ANP-DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI (PORT DE SAFI)
- *Soit les envoyer, par voie électronique conformément à l'arrêté du Ministère de l'Economie et des Finances n° 20-14 en date du 04/09/2014 ;
- *Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux et une réunion d'information qui auront lieu le: 26/04/2021 à 11H00 A LA PLAGE CAP BEDDOUZA

LES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR SONT CELLES PREVUES PAR L'ARTICLE 10 ET 13 DU REGLEMENT DE LA CONSULTATION.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à l'ANP- DIRECTION REGIONALE DES PORTS DE SAFI auprès de la Division Support- Bureau des Marchés -au Port de Safi - Tél. 05 24 46 42 29 - 05 24 46 29 03 - 06 20 69 42 29 - Fax : 05 24 46 28 64.

N°3168/PA



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'ÉDUCATION
 NATIONALE
 ET DE LA FORMATION
 PROFESSIONNELLE
 DE L'ENSEIGNEMENT
 SUPÉRIEUR
 ET DE LA RECHERCHE
 SCIENTIFIQUE
 ACADEMIE REGIONALE
 D'ÉDUCATION
 ET DE FORMATION
 REGION SOUSS MASSA
 DIRECTION
 PROVINCIALE
 DE TAROUDANT
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT N°
 :06/2021/INV.

Le 03/05/2020 à 10 heures 30min, il sera procédé, dans la salle des réunions de la direction provinciale de l'Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation – région Souss Massa à TAROUDANT, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N° : 06/2021/INV, pour études techniques et de suivi des travaux de réhabilitation progressive des établissements d'enseignement pour devenir inclusifs et de réhabilitation des salles de ressources, de qualification et de soutien, relevant de la direction provinciale de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des affaires administratives et financières à la direction provinciale de Taroudant, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.
 L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée comme suit : 156 000,00Dhs (TTC Toute Taxe Comprise). (Cent Cinquante Six Mille Dirhams Toute Taxe Comprise).
 La caution provisoire : 2 000,00Dhs (Deux Mille Dhs).
 Le contenu, la présentation

ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 • Soit déposer leurs plis contre récépissé dans le service des affaires administratives et financières.
 • Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité.
 • Soit les envoyer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics.

• Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité (Bâtiment) D14, D15, D16. (Ce certificat tient lieu du dossier technique)

Les concurrents non installés au Maroc sont dispensés de produire le certificat cité, ci-dessus, mais doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 du règlement de consultation.

N° 3172/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE
 D'ESSAOUIRA
 PACHALIK
 DE TAMANAR
 COMMUNE
 DE TAMANAR
 DIRECTION
 DES SERVICES
 BUREAU DES ÉTUDES
 ET MARCHÉS
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N° 04/2021

Le 06 Mai 2021 à 11H, Il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Tamanar à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :
 TRAVAUX DE DÉVIATION DES RESEAUX AEP ET ASSAINISSEMENT D'UN PONT AU BOULEVARD MOHAMED V AU CENTRE DE TAMANAR.
 Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du président de la Commune de Tamanar, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.
 Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 5.000,00 DH (Cinq mille dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 169.068,00 dhs (Cent soixante neuf mille soixante huit dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la Commune de Tamanar.

- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3173/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE
 D'ESSAOUIRA
 CERCLE TAMANAR
 CAIDAT TIDZI
 COMMUNE TIDZI
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRE OUVERT
 N 02/2021

Le 05/05/2021 à 10H00 , Il Sera Procédé Au Siège De La Commune TIDZI, Province d'Essaouira à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix, pour :

OBJET : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE L'ABATTOIR DE TIDZIS A LA COMMUNE TERRITORIALE DE TIDZI
 Le dossier d'appel d'offres

peut être retiré du bureau Technique, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Sept Mille Cinq Cent dirhams (7500.00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations, établie par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 237. 381,63 DHS (Deux Cent Trente-Sept Mille, Trois Cent Quatre-vingt et Un Dirham, et 63 Cts, toutes taxes comprises.).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et

31 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au services de la Commune.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit transmis par voie électronique du Site des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de Consultation.

N° 3174/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU

DIRECTION PROVINCIALE DE L'EQUIPEMENT, DU TRANSPORT, DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
 DE TATA

Avis d'Appel d'Offres Ouvert N° 06/2021

Le **Mercredi 05 Mai 2021 à 10h00mn**, il sera procédé, dans le bureau de Madame la Directrice Provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

« Travaux de revêtement en enrobe coule à froid (ECF) de la RN 17 du PK 1321+689 au PK 1340+189 (Ex : RN12 du PK 195+200 au PK 213+700) sur 8.00 kms en sections discontinues (Plan de campagne 2021) -PROVINCE DE TATA-»

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement, du Transport de la Logistique et de l'Eau, Avenue Hassan II Tata, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état : <http://www.marchespublics.gov.ma>.

* Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **29 000,00 Dhs (Vingt-neuf mille Dirhams, 00cts)**.

* L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de **1 992 480,00 dhs (Un million neuf cent quatre-vingt-douze mille quatre cent quatre-vingt dirhams, 00 cts)**.

Le présent appel d'offres, prévoit la soumission par voie électronique.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret 2.12-349 du 8 joumada al oula 1434 (20 Mars 2013) concernant les marchés publics.

Les concurrents peuvent :

* soit envoyer leurs plis par courrier avec accusé de réception au bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

* soit déposer contre récépissé dans le bureau du Secrétariat du Directrice provinciale de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de TATA ;

* soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

* Soit déposer électroniquement sur le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles énumérées par l'article 5 et 6 du règlement de consultation.

Dossier technique comprenant :

*** Pour les concurrents installés au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie légalisée du certificat de qualification et de classification :

Secteur	Classe	Qualification exigées
B	4	B9

*** Pour les concurrents non installés au Maroc :**

Les concurrents doivent produire le dossier technique prévu par le règlement de la consultation .

N°3176/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE D'AZILAL
 COMMUNE TABIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **Mercredi 05MAI 2021 à 11H 00MN** heure, il sera procédé dans la salle de réunion de la commune de TABIA à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour :

Avis d'appel d'offresouvert	Intitulé du projet	Cautionnement provisoire	Estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage(TTC)
04	CONSTRUCTION MUR DE CLOTURE CIMETIERETISLIT COMMUNE TABIA	10.000,00	177 789,00 DHS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du service Technique de la commune Tabia , Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau service Technique de la commune

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service service Technique de la commune Tabia

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage via le portail marocain des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation.

N°3175/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 CERCLE MEJJAT
 CAIDATMZOUA – ZAOUIA-NAHLIA
 COMMUNE ZAOUIA NAHLIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/2021

Le 04 mai 2021 à 11 h du matin, il sera procédé dans une séance publique au bureau du Président de la commune Zaouïa Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Location de boutiques à usage commerciale portants les numéros :

Boutique N°	Superficie
29	16,50 m2
31	16,50 m2
32	17,16 m2
34	16,50 m2
35	16,50 m2
36	16,50 m2

Situés au douar El borj et appartenant au patrimoine privé de la commune Zaouïa-Nahlia. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la commune Zaouïa Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchés-publics.gov.ma

- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandant selon les conditions prévues à l'article 19du décret N° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) relatif au marchés publics.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq cent (500 ,00 dirhams) pour chaque boutique.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-30 et 31 du décret n° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434(20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune Zaouïa Nahlia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du C.P.S

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant : le nom et l'adresse du concurrent, nom commercial pour le personne morale, nature et N° du Bien Immobilier à louer.

Le prix estimatif des biens sus indique est fixe comme suit :

Deux cent cinquante (250,00) dhs par mois pour boutique prix d'ouverture.

N°3177/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 CERCLE MEJJAT
 CAIDATMZOUA – ZAOUIA-NAHLIA
 COMMUNE ZAOUIA NAHLIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 02/2021

Le 04 mai 2021 à 11 h du matin, il sera procédé dans une séance publique au bureau Du Président de la commune Zaouïa-Nahlia l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour : Location de boutiques à usage commerciale portants les numéros :

Boutique N°	Superficie
18	17,28 m2
19	19,98 m2
20	19,98m2
24	19,98m2

Situés au douar El borj et appartenant au patrimoine privé de la commune Zaouïa-Nahlia. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la commune Zaouïa Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchés-publics.gov.ma

- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandant selon les conditions prévues à l'article 19du décret N° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) relatif au marchés publics.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre cent dirhams (400 ,00 dhs) pour chaque boutique.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-30 et 31 du décret n° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434(20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune Zaouïa Nahlia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du C.P.S

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant : le nom et l'adresse du concurrent, nom commercial pour le personne morale, nature et N° du Bien Immobilier à louer.

Le prix estimatif des biens sus indique est fixe comme suit :

Deux cent (200,00) dhs par mois pour boutiques prix d'ouverture par mois.

N°3178/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
 PROVINCE DE CHICHAOUA
 CERCLE MEJJAT
 CAIDATMZOUA – ZAOUIA-NAHLIA
 COMMUNE ZAOUIA NAHLIA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 03/2021

Le 04 mai 2021 à 11 h du matin , il sera procédé dans une séance publique au bureau Du Président de la commune Zaouïa Nahlia à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour Location d'une boutique à usage commerciale désignée comme suit :

Boutique N°	Superficie en m ²
07	16,00

Située au douar Idazene Lmakina et appartenant au patrimoine privé de la commune Zaouïa-Nahlia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau d'ordre de la commune Zaouïa Nahlia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'état : www.marchés-publics.gov.ma

- Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandant selon les conditions prévues à l'article 19du décret N° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 MARS 2013) relatif au marchés publics.
- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de six cent dirhams (600 ,00 dhs) pour chaque boutique.
- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-30 et 31 du décret n° 02-12-349 du 08 Joumada I 1434(20/03/2013).

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la Commune Zaouïa Nahlia.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du C.P.S

Le dossier présenté par chaque concurrent est mis dans un pli cacheté portant : le nom et l'adresse du concurrent, nom commercial pour le personne morale, nature et N° du Bien Immobilier à louer.

Le prix estimatif des biens sus indique est fixe comme suit :

Trois cent (300,00) dhs par mois pour boutique prix d'ouverture.

N°3179/PA



Ministère de l'Éducation Nationale
 Institut National de la Formation des Professeurs et de
 l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 L'ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
 DE LA REGION MARRAKECH- SAFI

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 04/AREF/2021

Le 05/05/2021 à 10 Heures, il sera procédé dans les bureaux de l'Académie Régionale d'Education et de Formation de Marrakech Safi, Service des Achats et Marchés (Bureau des marchés) sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour l'acquisition du mobilier de bureau au profit des nouvelles créations des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS en lot unique :

Lot	Objet	Caution provisoire en DHS	Coût estimatif du maître d'ouvrage TTC en DHS
unique	L'acquisition de mobilier de bureau au profit des nouvelles créations des établissements scolaires relevant de l'AREF-MS;	8 000,00 (Huit mille)	779 952,00 (Sept cent soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante-deux)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Service des achats et des marchés sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchéspublics.gov.ma.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret n° 2.12.349 du 8 Joumada 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans les bureaux du Service des marchés et des achats sis à Rue Abou Oubaida Daoudiate, Marrakech
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20 – 14 du 8 kaada 1435 (04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

➢ Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la consultation

➢ Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés au siège de l'académie sise à : Rue Abou Oubaida Daoudiate Marrakech le 04/05/2021 à 14 h30 (date et heure limites pour les échantillons).

N°3180/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE YOUSOUFIA
CERCLE DES AHMAR
CAIDAT DES SIDI CHIKER
C.T. SIDI CHIKER
AVIS DES MARCHES
OUVERTE

Il sera procédé dans une séance publique dans la salle de réunion de la C.T sidi chiker à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix pour :

-N°09du10/05/2021 A 11H00 : location du souk hebdomadaire Jamaa de sidi chiker.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 240000,00dhs (Deux cent quarante mille dirhams).

Le montant estimatif de l'affermage est 40000.00dhs (quarante mille dirhams.) par mois. Les dossiers d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de directeur de services de la C.t sidi chiker ou téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28 et 29 du décret n°2-12-349 du 8 Joumada 1er 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau du Monsieur le président de la commune t sidi chiker

- Soit les déposer contre récépissé dans le bureau des marchés de la C.t sidi chiker

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de la Consultation.

N.B: Tout document présenté par le concurrent sous forme de photocopie doit être légalisé par l'autorité compétente

N° 3182/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Province de Settat
SG/D.E/S.M.
AVIS DE LA
CONSULTATION
ARCHITECTURALE
N° 01/CA.BG/2021

Le 04/05/2021 à 10 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Division d'Equipement de la Province de Settat, sis au Quartier Administratif, Avenue Hassan II Settat, à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour la conception et le suivi des travaux de construction du logement du Caid Caïdat-Oulad Saïd à la commune Oulad Saïd-Province de Settat. Le dossier de la consultation architecturale peut être retiré à la Division d'Equipement de la

Province de Settat service des marchés, (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat), il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma

Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est des six cent soixante mille dhs(660.000,00 dhs).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés de la Division d'Equipement de la Province de Settat (Quartier administratif, Avenue Hassan II, Settat) ;

- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ouverture des plis ;
- Soit les remettre au Président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Il est prévu une visite des lieux le : 20 Avril 2021 à 12heures.
Lieu de rencontre : Siège CaïdatOuladSaïd

L'admission des architectes est conditionnée par la présence personnelle à la visite des lieux.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 13 du règlement de la consultation architecturale

N° 3183/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 01/PRDTS-FDR
/2021

Le 10/05/2021 à 10 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DE FONCTION DE SANTE A LA COMMUNE DE TIZI N'ISLY DOUAR TI-HOUNA N'AIT OUIDIR, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 340.012,80 « trois cent quarante Mille douze Dirhams, 80 Cts»

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3191/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'Intérieur
Wilaya de la Région de Béni Mellal Khenifra
Province de Béni- Mellal
Secrétariat Général
DBM/SM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 02-PRDTS-FDR-2021

Le 10/05/2021 à 11 Heures, il sera procédé en séance publique, dans les bureaux de Secrétariat Général de la province de Béni- Mellal (DBM) à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres des prix relatif aux :

TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES LOGEMENTS DE FONCTION DE SANTE A LA COMMUNE DE NAOUR DOUAR BEN CHERROU, PROVINCE DE BENI MELLAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Division du Budget et des Marchés/ Service des Marchés de cette province.

Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

Prix d'acquisition des plans est fixé à : 50 dhs (cinquante dirhams)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 10 000,00 dhs (Dix Mille Dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 340.696,80 « Trois Cent Quarante Mille Six Cent Quatre Vingt Seize Dirhams, 80 Cts»

Le contenu la présentation, ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux

dispositions des articles 27-29 et 31 du décret n°2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent : Conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation de la commande publique et à celles de l'article 31 du décret n° 2-12-349 précité ;

- Soit transmettre leurs plis par la voie électronique.
- Soit les déposer contre récépissé dans les bureaux de la province de Béni-Mellal (D.B.M/SM).
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 09 du règlement de la consultation.

N° 3192/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE

DE L'EQUIPEMENT, DU
TRANSPORT,
DE LA LOGISTIQUE ET
DE L'EAU LARACHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT

N° 12/DPETLE/Lar 2021
Le 04 MAI 2021 à 10 H du matin, il sera procédé dans les bureaux de Monsieur le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de L'Eau de Larache, place Oued El Makhazine Larache à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

(Plan de campagne 2021) Fourmiture et transport d'Emulsion de bitume nécessaire à l'entretien du réseau routier relevant de la DPETLE de Larache

Province de Larache
Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau des marchés de la DPETLE de Larache place Oued El Makhazine Larache. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma et à partir de l'adresse électronique suivante :

www.mtpnet.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.300,00 DIRHAMS, (MILLE TROIS CENT DHS).

www.mtpnet.gov.ma.
Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.300,00 DIRHAMS, (MILLE TROIS CENT DHS).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 1.300,00 DIRHAMS, (MILLE TROIS CENT DHS).

L'estimation du coût des prestations : 87.360,00 DIRHAMS (QUATRE VINGT SEPT MILLE TROIS CENT SOIXANTE DIRHAMS T T C).

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12- 349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du secrétariat de Mr .Le Directeur Provincial de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Larache place Oued El Makhazine Larache.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit déposer leurs offres par voie électronique dans le site des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma .

Les pièces justificatives à fournir sont celles exigées par l'article 8 du règlement de consultation.

N° 3193/PA

المملكة المغربية
السلطنة المغربية
وزارة التربية والتعليم العالي
والتعليم العالي والبحث العلمي
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION
DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT
DIRECTION PROVINCIALE DE MOHAMMEDIA
SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES
DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES ACHATS ET MARCHES

AVIS RECTIFICATIF
D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/E/2021 (séance publique)

Le Directeur de la direction provinciale de Mohammedia relevant de l'Académie Régionale de l'Education et de la Formation de la Région Casablanca-Settat, porte à la connaissance du public et des concurrents, intéressés par l'appel d'offres ouvert n° 01/E/2021 ayant pour objet :

Le Gardiennage et la Surveillance des bâtiments des établissements scolaires d'enseignement en deux (2) Lots séparés:

Lot1 : Le Gardiennage et la Surveillance des bâtiments du siège de la direction provinciale, des établissements scolaires d'enseignement secondaire collégial et des établissements scolaires d'enseignement secondaire qualifiant de MOHAMMEDIA

Lot2 : Le Gardiennage et la Surveillance des établissements scolaires d'enseignement primaire dépendant de la direction provinciale de MOHAMMEDIA, relevant de l'Académie Régionale 'Education et de Formation de la région CASABLANCA – SETTAT

Et dont l'avis a été publié aux journaux
JOURNAL EN FRANCAIS LIBERATION N° 9271 du 20-21 Mars 2020 P: 26
JOURNAL EN ARABE رسالة الأمة N° 11779 du 20-21 mars 2020 P: 13

que :

- Le cautionnement provisoire est fixé à :
 - Lot N° 01 : 80 000,00 DH (Quatre Vingt Mille Dirhams).
 - Lot N° 02 : 130 000,00 DH (Cent Trente Mille Dirhams).
- L'estimation des couts des prestations établies par le Maître d'Ouvrage est fixée à la somme de :
 - Lot N°1 :**
 - EN CHIFFRES : 4 885 202,88 DHS TTC
 - EN LETTRES : Quatre Million Huit Cent Quatre Vingt Cinq Mille Deux cent Deux Dirhams, Quatre Vingt Huit Centimes TTC
 - Lot N°2 :**
 - EN CHIFFRES : 7 629 698,88 DHS TTC
 - EN LETTRES : Sept Million Six Cent Vingt neuf Mille Six Cent Quatre Vingt Dix Huit Dirhams, Quatre Vingt Huit Centimes TTC
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du Règlement de Consultation.

N°3181/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°
05/INDH/2021

Le 05 / 05 / 2021 à 10 Heures 30 min, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour ASSISTANCE TECHNIQUE AU MAITRE D'OUVRAGE POUR LE CONTROLE ET LE SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUARS CHIOUKHA ET TOUANSA A LA COMMUNE FOKRA / PROVINCE DE KHOURIBGA. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Deux mille dirhams (2000,00 dh).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Soixante-deux mille six cent quarante Dirhams TTC (62 640,00 DH TTC).
- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :
-- Pour les concurrents installés au Maroc :
a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent, le lieu, la date, la nature et l'importance des travaux qu'il a exécutés ou à l'exécution desquelles il a participé

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations. Chaque attestation précise

notamment la nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom et la qualité du signataire.

c- Une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément justifiant le domaine d'activité D4

- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations, le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.

N° 3194/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°06/ INDH / 2021
Le 05 / 05 / 2021 à 11 heures 30 min, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'Appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUARS CHIOUKHA ET TOUANSA A LA COMMUNE FOKRA / PROVINCE DE KHOURIBGA. Le dossier de l'Appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à SOIXANTE QUINZE MILLE DIRHAMS (75 000,00DH)
-L'estimation du cout des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Deux millions cinq cent seize mille cent trente-six dirhams (2 516 136,00 dh ttc) toutes taxes comprises.

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :

- Pour les concurrents installés au Maroc :

Présenter une copie légalisée du certificat de qualification et de classification dans les secteurs suivants :
- Secteur : B
- Classe minimum : 4

- Qualifications exigées : B1 -B3 et B5

-- Pour les concurrents non installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.

N° 3195/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°07/INDH/2021
Le 05 / 05 / 2021 à 12 Heures 30min, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatifs à l'Appel d'Offres Ouvert sur offres de prix, pour : REALISATION DES ESSAIS DE CONTROLE DE LA QUALITE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA PISTE RELIANT DOUARS CHIOUKHA ET TOUANSA A LA COMMUNE FOKRA / PROVINCE DE KHOURIBGA. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à Mille dirhams (1000,00 dh).
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à Trente-cinq mille six cent seize Dirhams TTC (35 616 ,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

- Dossier technique comprenant :

-- Pour les concurrents installés au Maroc :

a-- Une note indiquant les moyens humains et techniques des concurrents, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations qu'il a exécutées ou à l'exécution desquelles il a participé.

b-- Les attestations délivrées par les hommes de l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les bénéficiaires publics ou privés desdites prestations avec indication de la nature des prestations , le montant , les délais et les dates de réalisation , l'appréciation , le nom et la qualité du signataire.

N° 3196/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
02/BG/2021

Le 06 / 05 / 2021 à 10Heures 30min, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour : ACHAT DE MATERIEL INFORMATIQUE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à six cent soixante-dix-neuf mille cinq cent Dirhams TTC (679 500,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles

27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les candidats peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;

- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les prospectus exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 05 / 05 / 2021 à 10 heures 30min

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 3197/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DIVISION DU BUDGET
ET DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT N°
03/BG/2021

Le 06 / 05 / 2021 à 11 Heures 30min, Il sera procédé, dans les bureaux du Secrétariat Général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relatif à l'Appel d'Offre Ouvert sur offres de prix, pour : ACHAT DE FOURNITURES DE BUREAU ET DE PAPETERIE POUR LA PROVINCE DE KHOURIBGA. Le dossier d'Appel d'Offres peut être retiré auprès du bureau du Service des Marchés et de la Comptabilité relevant de la division du Budget et des Marchés du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut également être télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

-Le cautionnement provisoire est fixé à : Cinq Mille Dirhams (5 000,00 dh)
-L'estimation des couts des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à quatre cent vingt-six mille quatre cent soixante-huit dirhams quatre-vingt-dix centime TTC (426 468,90 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du chef du Service de logistique relevant du Secrétariat Général de la Province de Khouribga avant le 05 / 05 / 2021 à 11 heures 30 min.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 3198/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE KHOURIBGA
SECRETARIAT GENERAL
DBM
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N° 05/ BG / 2021

Le 06 / 05 / 2021 à 12 heures, il sera procédé, dans les bureaux du secrétariat général de la Province de Khouribga à l'ouverture des plis relative à l'Appel D'offres Ouvert sur offre de prix pour : TRAVAUX D'ENTRETIEN ET REPARATION DE LOGEMENTS ADMINISTRATIFS :
• LOGEMENT CHEF CERCLE DE KHOURIBGA
• LOGEMENT PACHA DE LA VILLE DE BEJAAD
• LOGEMENT CHEF CERCLE D'OUED ZEM PROVINCE DE KHOURIBGA

Le dossier de l'Appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du service des marchés et de la comptabilité relevant de la D.B.M du Secrétariat Général de la Province de Khouribga, il peut être également télé-chargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

-Le cautionnement provisoire est fixé à Cinq Mille Dirhams (5000,00dh)
-L'estimation du cout des prestations établie par le maitre d'ouvrage est fixée à, Cent vingt-neuf mille six cent trente Dirhams TTC (129 630,00 DH TTC).

- Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les candidats peuvent :
- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau du service des marchés ;
- Soit les déposer, contre récépissé, dans le bureau précité ;
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie de soumission électronique via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

Le présent appel d'offres est réservé à la Petite et Moyenne Entreprise Nationale.

N° 3199/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

Avis rectificatif N°1

Appel d'offre n° 35/2021/HZ du 26/04/2021 publié au journal libération n° 9281 DU 01/04/2021 relatif aux :

Objet : Travaux de Renouvellement de la couche de surface en enrobé bitumineux à chaud de la RR204 du Pk 00+000 au Pk 13+500 sur 13,5 km –Province d'Al Haouz-

Le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Quinze millions six cent vingt-trois mille trois cent cinquante-deux dirhams 0 centime TTC (15 623 352,00 Dh).**

Au lieu de :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Onze Quinze millions six cent vingt-trois mille trois cent cinquante-deux dirhams 0 centime TTC (15 623 352,00 Dh).**

N°3202/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTRE DE L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET DE L'EAU
DIRECTION PROVINCIALE D'AL HAOUZ

Avis rectificatif N°1

Appel d'offre n° 31/2021/HZ du 23/04/2021 publié au journal libération n° 9277 DU 27-28 /03/ 2021 relatif aux :

Réalisation des essais de contrôle de la qualité des TRAVAUX DE RECONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ART SUR OUED OURIKA AU PK 33+000 DE LA RP 2010 (Province d'Al Haouz)

Le Directeur Provincial de l'Equipement du Transport de la Logistique et de l'Eau d'Al Haouz porte à la connaissance du public que :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf cent quarante mille cent quarante dirhams 0 centime TTC (940 140,00 Dh).**

Au lieu de :

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **Neuf cent cinquante-huit mille neuf cent trente-deux dirhams 0 centime TTC (958 932,00 Dh).**

N°3203/PA

MINISTRE DE L'INTERIEUR
PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA
COMMUNE D'IDA-OUGNIDIF
DIRECTION DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 01/CTI/2021

Le vendredi 07 Mai 2021 à (11H30mn) il sera procédé dans le bureau de Président du Siege Provisoire de la Commune d'Ida-Ougnidif à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offre de prix pour :

***TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DU SOUK HEBDOMADAIRE (AMENAGEMENT EXTERIEUR DE LA 1ERE ET 2EME TRANCHE)**

CENTRE IDA OUGNIDIF * COMMUNE TERRITORIALE D'IDA OUGNIDIF, PROVINCE DE CHTOUKA- AIT BAHA.

- Le dossier de l'Appel d'Offres peut être retiré du Bureau des Marchés de la Commune Siege Provisoire d'Ida-Ougnidif, sis au : CENTRE KHMIS IDA-OUGNIDIF COMMUNE IDA-OUGNIDIF, PROVINCE DE CHTOUKA AIT BAHA.

- Il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

- La caution Provisoire est fixée à QUARANTE DEUX MILLE DH (42 000,00dh).

- L'Estimation établie par le Maître d'Ouvrage est de : **-DEUX MILLION HUIT CENT UN MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZEDH 00Cent TTC. (2.801.376,00dh)(TTC).**

- Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

- Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Commune d'Ida-Ougnidif cité à l'adresse ci-dessus.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement via le portail des marchés publics
 - > Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du Règlement de la Consultation.
 - > La production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification est exigée de façon suivante :

Secteur	Classe	Qualification exigées
A	4	A2

- Pour les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de consultation.

N°3204/PA

المملكة المغربية
رئيس الحكومة
المنذوبية السامية
لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير
قسم الشؤون الإدارية
مصصلحة الموظفين

إعلان

تعتزم مصالح المنذوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير توظيف سائق واحد(01) للعمل بديوان السيد المنذوب السامي لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير، ممن تتوفر فيهم الشروط التالية:

- ✓ أن يكون حاملا للجنسية المغربية؛
- ✓ أن يتراوح سنه ما بين 25 و45 سنة؛
- ✓ أن يتوفر على مستوى دراسي لا يقل عن الثالثة إعدادي؛
- ✓ أن يتوفر على رخصة السياقة من صنف "B" و "C" لأكثر من خمس(05) سنوات؛
- ✓ أن يكون متمتعا بقدرته بدنية جيدة؛
- ✓ أن يتوفر على تجربة سابقة لا تقل عن خمس(05) سنوات.

فعلى الراغبين في الترشح لشغل هذا المنصب إيداع طلباتهم معززة بالملفات الكاملة بمقر المنذوبية السامية لقدماء المقاومين وأعضاء جيش التحرير الكائن بملتقى شارعي الحاج احمد الشرفاوي والحسن بنشقرنوبي أكدال بالرباط، وذلك في أجل أقصاه يوم الجمعة 16 أبريل 2021.

ويتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية:

- طلب الترشيح؛
- سيرة ذاتية؛
- شهادة مدرسية تثبت المستوى الدراسي المطلوب؛
- نسخة من بطاقة التعرف الوطنية؛
- نسخة من رخصة السياقة؛
- نسخة من الشهادات التي تثبت ممارسة مهمة سائق؛
- مستخرج من سجل السوابق العدلية.

N°3200/PA

ROYAUME DU MAROC

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DRAA-TAFILALET
DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES
BUREAU DES MARCHES

AVIS DE CONSULTATION ARCHITECTURALE
N° : 08/CA/2021 ET 09/CA-AFD/2021

Séance publique

Le 03 Mai 2021 à partir de 10H du matin, il sera procédé au bureau du chef de service des affaires administratives et financières relevant de la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouazazate à l'ouverture des plis relatifs à la consultation architecturale suivante :

C A N°	OBJET DE LA CONSULTATION	BUDGET PREVISIONNEL MAXIMUM (HT)
08/CA/2021	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI D'EXTENSION DE 07 ECOLES PRIMAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE EN CONSTRUCTION DE 12 SALLES DE CLASSE ORDINAIRES DANS LES CT D'OUARZAZATE, SKOURA, AMERZGANE, OUISSALSATE ET IZNAGUEN - PROVINCE D'OUARZAZATE.	1620000,00 DH
09/CA-AFD/2021	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DE TRAVAUX DE REHABILITATION DE DIX ETABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE OUARZAZATE, DANS LES COMMUNES DE : TOUNDOUTE, SKOURA, SIROUA ET TARMIGTE, PROVINCE D'OUARZAZATE.	3 766 320,00 DH

Le dossier de la CA peut être retiré au Bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouazazate. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles 100, 101 et 102 Décret n° 2-12-349 du 8 Joumada Ier 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les Architectes peuvent :

- Soit envoyer leurs plis, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.
- Soit les déposer contre récépissé au bureau des marchés à la direction provinciale de l'académie régionale d'éducation et de formation Draa-Tafilalet à Ouazazate.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les déposer électroniquement avant l'ouverture des plis, conformément aux dispositions de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 8 du règlement de la consultation architecturale du projet en question.

N°3201/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
DE TAROUDANT
CERCLE OULED TEIMA
CT ELKODIA ALBIDA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 1/2021
(Séance publique)

Le 03/05/2021 à 11 H, il sera procédé au bureau du président de la commune territoriale ELKODIA ALBIDA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres des prix relatif aux Travaux d'alimentation en eau potable du Douar Ilalal à la commune EL KODIA ELBIDA, province de Taroudant.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau du président de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de 90.000,00 DHS. Quatre Vingt dix mille DHS. L'estimation du coût des prestations établi à cet effet est fixée à la somme de : Deux millions cent trente quatre mille huit cents cinquante deux dirhams 20 Cnts (2134852,20).

Le contenu, la prestation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 28, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du président de la CT Ekodia El-Bida
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 3205/PA

Royaume du Maroc
 Ministère de l'Éducation Nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
 ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION DE LA REGION CASABLANCA-SETTAT
 DIRECTION

PROVINCIALE
DE MOHAMMEDIA
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N° : 02/E/2021

Le mardi 04 Mai 2021 à 11 :00h; il sera procédé, au sein de la direction provinciale du ministère de l'éducation nationale et de la formation professionnelle de MOHAMMEDIA relevant de l'Académie Régionale d'éducation et de Formation de Casablanca-Settat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert N° : 02/E/2021 sur offres de prix pour : L'Externalisation des tâches de cuisson de l'Internat du lycée qualifiant technique-- Centre CPGE-- Commune de Mohammedia dépendant de la Direction Provinciale de Mohammedia, relevant de l'AREF de Casablanca-Settat.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de l'Unité des marchés et des achats, service des affaires administratives et financières de la direction provinciale de Mohammedia, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma.

-Le montant de la caution provisoire est fixé à la somme de : 10000,00 DH (Dix mille dirhams)

-L'estimation des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 658 679,04 dhs TTC (Six Cent Cinquante Huit mille Six Cent Soixante Dix Neuf dirhams et Quatre Cts TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 du 8 jourmada I (20 Mars 2013).

Les concurrents peuvent :
 - soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des Achats et marchés, service des affaires administratives et financières, au sein de la direction provinciale de Mohammedia.
 - soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au service précité.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres

au portail des marchés de l'état « www.marchespublics.gov.ma ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du Règlement de la consultation.

N° 3207/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'EQUIPEMENT
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU
DIRECTION
PROVINCIALE
DE L'EQUIPEMENT DU
TRANSPORT
DE LA LOGISTIQUE
ET DE L'EAU
DE KHEMISSSET
AVIS D'APPEL
D'OFFRE OUVERT
N°: 06/2021/KH

Le 04/05/2021 à 11h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

Travaux de revêtement au niveau de la RP4325 et reprofilage des accotements de la RP 4313 et la RP4325, Province de Khémisset (Plan de campagne 2021).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 35.000,00 DH (Trente cinq mille Dirhams). L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : 2.179.200,00 Dhs (Deux millions cent soixante-dix-neuf mille deux cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
 - soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 -soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3208/PA

ROYAUME DU MAROC
 Ministère de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau
 Direction Provinciale de l'Équipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau de Khémisset
 AVIS D'APPEL

D'OFFRE OUVERT

N°: 07/2021/KH

Le 04/05/2021 à 12h00, il sera procédé dans les bureaux de Mr. le Directeur Provincial de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : Travaux de réparation des dégâts des crues de la RP4306 survenues en mai 2018 dans la Province de Khémisset.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement du Bureau des Marchés de la DPETLE de Khémisset, Rue Kadi Ayad, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 217.000,00 Dhs (Deux cent dix sept mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établi par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Quatorze millions quatre cent quatre vingt cinq mille quatre cent quatre vingt six Dirhams et vingt Centimes (14.485.486,20 Dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 - Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des Marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport et de la Logistique et de l'Eau de Khémisset, Rue Kadi Ayad ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les envoyer, par voie électronique, dans le portail des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 3209/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 REGION GUELMIM
 OUED NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG
 CONSEIL PROVINCIAL
 D'ASSA ZAG
 DIRECTION
 DES SERVICES
 FINANCIERES ET
 MARCHE
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°13./2021BP

Le 03/05/2021 à 11 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Achat de Matériel pour l'électricité au profit de la Coopérative Boussabaga pour l'électricité et plomberie à Assa

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent soixante-huit mille Dhs40 Cts TTC (168000.00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 3210/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 REGION GUELMIM
 OUED NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG
 CONSEIL PROVINCIAL
 D'ASSA ZAG
 DIRECTION
 DES SERVICES
 FINANCIERES ET
 MARCHE
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°13./2021BP

Le 03/05/2021 à 11 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Achat de Matériel pour l'électricité au profit de la Coopérative ElectroWafaâ Assa

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de deux cent sept mille quatre cent trente deux Dhs00 Cts TTC (207 432.00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 3211/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE
 DE L'INTERIEUR
 REGION GUELMIM
 OUED NOUN
 PROVINCE D'ASSA-ZAG
 CONSEIL PROVINCIAL
 D'ASSA ZAG
 DIRECTION
 DES SERVICES
 FINANCIERES ET
 MARCHE
 AVIS D'APPEL
 D'OFFRES OUVERT
 N°14./2021BP

Le : 03/05/2021 à 12 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :

Acquisition de matériels de réparation informatiques et téléphone au profit de la Coopérative Sidi Yafine à Assa Province Assa Zag

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent Quatre Vingt douze mille Dhs00 Cts TTC (192 000.00Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Jourmada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
 -Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

-Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 3212/PA

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE MEDIUMA
 COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR
 DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUUX
 SERVICE TECHNIQUE

AVIS DE DEPOT

Le président de la commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar annonce au public qu'une enquête commodo et incommodo a été ouverte dans une durée de 15 jours à partir de la publication de l'avis au sujet d'une demande d'autorisation d'aménagement d'un CAFE s/s : lotissements RIYAD-1-LOT N° : 05 BLOC 28 Sidi Hajjaj Oued Hassar Province de Mediouna TFN° : 14702/C ; 5496/C ; 4954/C au nom de Mr ADIL KHETTABI.

A cet effet, un registre est mis à la disposition du public au service économique pour consigner toute observation à ce sujet.

N° 3206/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICES DES AFFAIRES
FINANCIERES ET
MARCHE
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT
N°15/2021BP

Le 03/05/2021 à 12 h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique : Achat de Fourmiture et Matériel pour Musculation au profit de la Coopérative Abtejanoub à Assa

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de cent Quatre Vingt douzeme Cinq Cent Cinquante Dhs40 Cts TTC (199550.40Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada 1 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit par Soumission électronique au portail des marchés publics de l'Etat

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 3213/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
PREFECTURE
DE MOHAMEDIA
COMMUNE AIN HARROUDA
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DES MARCHES
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DES PRIX
SEANCE PUBLIQUE
N° 01/2021

Le : 04/05/2021 à 11 heures, il sera procédé, dans le bureau de monsieur le Président de la commune Ain Harrouda ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix N° 01/2021 :

- ENTRETIEN DES

PLAGES A LA COMMUNE AIN HARROUDA

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : www.marchespublics.gov.ma.

• Le cautionnement provisoire a été fixé à la somme de

- ENTRETIEN DES PLAGES A LA COMMUNE AIN HARROUDA Dix mille dirhams (10 000,00Dhs)

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

- ENTRETIEN DES PLAGES A LA COMMUNE AIN HARROUDA Quatre vingt et douze mille huit cent vingt dirhams (92 820,00 dhs).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- soit déposer contre récépissé leurs plis au service des marchés à la commune de Residence Yasmine AIN HARROUDA.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

- Soit les transmettre par voie électronique dans le portail des marchés publics

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 04 du règlement de consultation

N° 3214/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 03/2021/CPD
Séance publique

Le : 07/05/2021 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

• ACHÈVEMENT DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DAR ATTALIBA A LA COMMUNE DE TAZAGHINE-Province de Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :50.000,00 DHS (CINQUANTE Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :1.339.554,00 DH (Un Million Trois Cent Trente-Neuf Mille Cinq Cent Cinquante-quatre Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3215/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 04/2021/CPD
Séance publique

Le : 07/05/2021 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

• TRAVAUX DE DRAINAGE DES EAUX PLUVIALES DANS DES ROUTES SITUÉES A LA COMMUNE D'JJARMAOUS-Province de Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 20.000,00 DHs (Vingt Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :560.520,00DH (Cinq cent soixante mille Cinq Cent Vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3216/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 05/2021/CPD
Séance publique

Le : 07/05/2021 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur

offres de prix, pour :

• TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN OUVRAGE D'ARTSUR OUDER TIMZLFITNE AU DOUAR IGARDOUHAN A LA COMMUNE D'AZ-LAF-Province de Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5.000,00 DHS (Cinq Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :377.220,00DH (Trois cent soixante dix sept mille deux cent vingt Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3217/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH
AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 06/2021/CPD
Séance publique

Le : 07/05/2021 à 11H00, il sera procédé, dans les bu-

reaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

• TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN PONCEAU SUR OUED TISSORASE AU DOUAR IGHOUMATEN ET POSE DE GABION A LA ROUTE IGHOUMATEN A LA COMMUNE DE AIN ZOHRA-Province de Driouch

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :15.000,00 DHS (Quinze Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :544.800,00DH (Cinq Cent Quarante Quatre Mille Huit Cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3218/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE
DE L'INTERIEUR
CONSEIL DE LA PROVINCE DE DRIOUCH

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERT SUR
OFFRE DE PRIX
N° 07/2021/CPD
Séance publique

Le : 07/05/2021 à 11H00, il sera procédé, dans les bureaux du Conseil de la Province de Driouch à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

• TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA ROUTE RELIANT LA ROUTE REGIONALE RR511 ET DOUAR OUE-LAD ALI BEN HADDOU A LA COMMUNE D'AIN ZOHRA

-Province de Driouch - Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service Techniquedu Conseil de la Province de Driouch, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etatwww.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :30.000,00 DHS (Trente Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 1.033.200,00DH (Un million trente-trois mille deux cent Dirhams).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

- Soit les déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau des marchés du Conseil de la Province de Driouch.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de la consultation.

N° 3219/PA

المملكة المغربية
وزارة الداخلية
عالية إقليم الدريوش
مجلس إقليم الدريوش
المديرية العامة للمصالح
مصلحة الموارد المالية والبشرية

عن إجراء الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لفائدة الموظفين التابعين لمزاينة إقليم الدريوش

ينظم مجلس إقليم الدريوش يوم الخميس 06 ماي 2021، بمقر مجلس إقليم الدريوش امتحانات الكفاءة المهنية لفائدة الموظفين التابعين لمزاينة إقليم الدريوش والمتوفرين على اقدمية ستة سنوات كاملة على الأقل من الخدمة الفعلية بهذه الصفة إلى غاية 06 ماي 2021، وذلك على الشكل التالي:

الإطار الأصلي	إطار الترقية	شروط إجراء الامتحان	عدد المناصب المتبارى بشأنها	أجل إيداع الترشيحات
مساعد إداري من الدرجة الثالثة	الهيئات الإدارية	الموظفون المتوفرين على ست سنوات كاملة على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة إلى غاية 06 ماي 2021.	في حدود 13 % من الموظفين المستوفين للشروط التنظيمية لكل هيئة أو إطار	آخر أجل لإيداع الترشيحات هو : 27 ابريل 2021
	مساعد إداري من الدرجة الثانية			
مساعد تقني من الدرجة الثالثة	الهيئات التقنية	الموظفون المتوفرين على ست سنوات كاملة على الأقل من الخدمة الفعلية في الدرجة إلى غاية 06 ماي 2021.	في حدود 13 % من الموظفين المستوفين للشروط التنظيمية لكل هيئة أو إطار	آخر أجل لإيداع الترشيحات هو : 27 ابريل 2021
مساعد تقني من الدرجة الثانية				

N°3220/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA
 Tél/Fax: 0537649573
 GSM: 0668792975.
 « WORLD TRANSPORT » SOCIETE RESPONSABILI- LITE LIMITE AU CAPITAL DE 1 000 000,00 DH SIEGE SOCIAL: 35 RUE PLANQUETTE CASABLANCA RC: 96217

Les associés de la société «WORLD TRANSPORT» SARL en date du 01/03/2019, ont décidé ce qui suit :

Les associés décident de transférer de siège social de la société de « 35 RUE PLANQUETTE CASABLANCA » à « 17 RUE 11 ETG RC MY RACHID 1 CASABLANCA.

Modification et mise à jour de statut

Le dépôt légal est effectué au tribunal de commerce de Casablanca, le 25/03/2021 sous le N° 771703.

N° 3221/PA

CABINET AL ISTICHARYA CONSULTING -SARL- BOUZNKA
 Tél/Fax: 0537649573
 GSM: 0668792975.

Constitution

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 27/03/2021, il a été établi les statuts d'une société, dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : " HN SAKANE IMMO " S.A.R.L.
 Siège social : HAY AL QODS RUE 6 N°45 RDC SIDI BERNOUSSI CASABLANCA.

Les Associés :
 -Mr.MOSTAPHA EL ALLALI apporteur en numéraire 50000,00 dhs soit 500 parts Sociales

-Mme.EL MASSAR FATNA apporteur en numéraire 50000,00 dhs soit 500 parts Sociales

Objet :
 - PROMOTION IMMOBILIERE.

Durée : 99 ans.
 Capital social : 100.000,00 DHS.

Gérance : la société est gérée par : Mr. TAZI NABIL et EL ALLALI HAMZA

Dépôt légal : la société a été immatriculée au RC au Tribunal du Commerce de Casablanca sous le N°498533.

N° 3222/PA

ALMAS CAR «SARL AU» AU CAPITAL DE 100 000, 00 dhs.

SIEGE SOCIAL : Av. Hassan II Imm. EL KHALIL 2ème étage Appt. N° 9 Guéliz Marrakech.

MODIFICATIONS JURIDIQUES:

- Suite à la décision de l'associé unique de M. JACOUHARI Abdelaziz en date du en date du 14/07/2020 enregistré à Marrakech le 23/07/2020, RE 39407, OR 34175/20, DV 1599.

- Et suivant PV de l'AGE en date du 30/12/2020, enregistré à Marrakech le 16/01/2021, RE 2021000463611071, OR 3965/2021, DV. 4511, L'associé unique décide les modifications suivantes :

1- Le transfert du siège social de ladite société à la nouvelle adresse : Propriété dite «ANBAR 2-111» MASSIRA 2 ANBAR 2 RDC N° 196 Marrakech.

2- L'augmentation du capital social de 100 000,00 dhs à 1 000 000,00 dhs par la création

de 10 000 parts d'une valeur nominale de 100 dirham, en représentation de ses créances certaines et exigibles qu'il détient sur la société en compte courant.

3- La nouvelle répartition des parts sociales sera comme suit : - M. JACOUHARI Abdelaziz : 11 000 Parts.

Total : 11 000 Parts.
 - Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Marrakech le 25/03/2021 sous le N° 122227, RC N° 75241

N° 3223/PA

Constitution

Aux termes d'un acte SSP établi en date du 16/03/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : CONSEIL EMPLOI

- Objet : Conseil et accompagnement en recherche d'emploi

- Siège social : 96 Bd Anfa étage 9 apt 91 résidence le printemps d'anfa Casablanca

- Capital social : 30.000,00 DH, divisé 300 parts sociales de 100,00 DH, entièrement libérées, numérotées de 1 à 300 et attribuées en totalité à Mme. Rhita LAHLOU

- Durée : 99 ans.
 - Gérance : Mme. Rhita LAHLOU, CIN BE819317, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 31 Mars 2021 sous le n° 772272, RC : 497099

Pour extrait et mention.

N° 2953/PA

Constitution

Aux termes d'un acte SSP établi en date du 29/03/2021, il a été établi les statuts d'une SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : ESPACE JAMO

- ENSEIGNE : ESACE JAMO

- Objet : Exploitation d'un salon de Thé et de débit des boissons ;

- Siège social : Lot Mouhit Tr 1 N°292/1 RCD Dar Bouazza, Casablanca

- Capital social : 100.000,00 DH, divisé 1.000 parts sociales de 100,00 DH, entièrement libérées, numérotées de 1 à 1.000 et attribuées en totalité à M. Taoufik JAMOUMI

- Durée : 99 ans.
 - Gérance : M. Taoufik JAMOUMI, CIN BH197890, pour une durée illimitée.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 09 Avril 2021 sous le n° 774130, RC : 498655

Pour extrait et mention.

N° 3224/PA

M2H S.A.R.L. SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

AU CAPITAL DE 120.000,00 DIRHAMS SIEGE SOCIAL : 9 RUE IMAM AL HARAMAIN - MAARIF -CASABLANCA

CESSION DE PARTS SOCIALES

I - Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Casablanca du 26 Février 2021

- Monsieur LAHBABI a cédé 320 parts sociales qu'il détient dans la société M2H à la société PHARCO-CONSULTING & COACHING

- La société PHARMACOLD a cédé 40 parts sociales qu'elle détient dans la société M2H à la société PHARCO-CONSULTING & COACHING

En conséquence de ce qui précède, les articles « 6 » et « 7 » des statuts se trouvent modifiés.

II - Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de Commerce de Casablanca, le 24/03/2021, sous le numéro 771570

POUR EXTRAIT ET MENTION LE GERANT

N° 3225/PA

« K STEEL SERVICE SENHADJI & TRADE » K3ST S.A.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL : 332 BOULEVARD BRAHIM ROUDANI 4ème ETAGE APP 18 MAARIF - CASABLANCA

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

En date du 1er Février 2021, les associés décident d'augmenter le capital social de la Société K STEEL SERVICE SENHADJI & TRADE d'un montant de Sept cent quatre-vingt mille (780 000) Dirhams, par incorporation de comptes courants d'associés, pour le porter de dix mille (10 000) Dirhams, son montant actuel, à Sept cent quatre-vingt-dix mille (790 000) Dirhams et ce, par la création de Sept mille neuf cent (7 800) nouvelles parts sociales, émises à leur valeur nominale de cent (100) Dirhams chacune et à libérer intégralement en numéraire.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca, le 30mars 2021 sous le n°772456.

POUR EXTRAIT ET MENTION LA GERANCE

N° 3226/PA

« WAR ENTERTAINMENT » S.A.R.L

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 30 000,00 DIRHAMS

SIEGE SOCIAL 17, Place Charles Nicole, App 2, étage 7 - CASABLANCA

CONSTITUTION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte sous seing privé fait à Casablanca en datédu 03/02/2021, il a été formé une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

DÉNOMINATION : *WAR ENTERTAINMENT * S.A.R.L.

OBJET : La société a pour objet au Maroc et à l'étranger :

- La production musicale ;

- La production et la diffusion de phonogrammes et de vidéogrammes, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, matériel ou immatériel ;

- L'édition musicale, littéraire et graphique, sous toutes ses formes et par tous moyens, ainsi que la gestion de toute édition quelconque d'œuvres de l'esprit ;

- La promotion artistique, par tous moyens et sous quelque forme que ce soit, matériel ou immatériel, et le développement des activités d'artistes-interprètes, et d'auteurs quels qu'ils soient dans leurs domaines d'activités ;

- L'organisation de manifestations, d'événements et d'expositions artistiques et ce plus particulièrement dans le domaine de la musique, et la réalisation de prestations de direction artistique ;

- Le management et la gestion de carrière d'auteurs d'œuvres de l'esprit quelles qu'elles soient/ou d'artistes-interprètes, l'assistance, la représentation et le conseil en communication et marketing ;

- La création, l'acquisition, la concession, la cession, la prise en licence, la gestion, l'exploitation, directement ou indirectement, sous toutes ses formes, par tous moyens, sur tous supports, de tous droits et biens corporels et incorporels quels soient, notamment ceux relatifs à la propriété intellectuelle, aux droits d'auteur, droits voisins, droits dérivés, brevets, dessins, marques, modèles ainsi qu'au merchandising de tous biens et droits, notamment le nom et l'image de toute personne réelle ou de tout personnage imaginaire ;

- La production, la prise de licence, la concession de licence, la diffusion, et plus généralement l'exploitation sous toutes ses formes et par tous procédés et modes

d'expressions que ce soit, connus ou à venir, notamment par voie de publication, d'édition, de reproduction graphique, photographique, audiovisuelle, télévisuelle, cinématographique, photographiques, d'œuvres de l'esprit, que ce soient littéraires, graphiques, picturales, musicales, théâtrales ou scientifiques ; la création, l'acquisition, la location, l'installation et l'équipement ainsi que l'exploitation de tous studios de conception, d'enregistrement ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- Et plus généralement, toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe, de nature à favoriser son développement ou son extension.

SIEGE SOCIAL : Le siège social est fixé à Casablanca 17, Place Charles Nicole, App 2, Etage 7 Casablanca.

Les associés effectuent les apports en numéraire, à savoir :

* La société MAFODER GROUPE, la somme de Dix mille dirhams

10.000,00 DHS

* Monsieur Chouaib RIBATI, la somme de Dix mille dirhams

10.000,00 DHS

* Monsieur Mohamed SQALLI, la somme de Dix mille dirhams

10.000,00 DHS

Soit au total la somme de Trente mille dirhams 30 000,00 DHS

DUREE :99 années à compter du jour de l'immatriculation au Registre du Commerce.

ANNEE SOCIALE : Du 1 JANVIER au 31 DECEMBRE de chaque année.

GERANCE: Monsieur Chouaib RIBATI. En ce qui concerne la signature sociale, la société sera engagée par son Gérant Monsieur Chouaib RIBATI, agissant conjointement avec Monsieur Hamza SLAOU, de nationalité marocaine, né le 25/04/1987 à Casablanca, demeurant à Casablanca, Angle Bd De Lido Et Allée Des Tamaris Casablanca, titulaire de la CNI N° BE808986.

BENEFICES : Les produits nets de la société constatés par l'inventaire annuel après prélèvements légaux et statutaires sont attribués aux associés.

DEPOT ET IMMATRICULATION AU RC : Le dépôt a été effectué auprès du Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca le 03/03/2021 sous le n°768280.

POUR EXTRAIT ET MENTION Le gérant N° 3227/PA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° : 19/2021

ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT
 DU TRANSPORT DE LA LOGISTIQUE ET
 DE L'EAU
 DIRECTION PROVINCIALE DE
 L'EQUIPEMENT DU TRANSPORT DE LA
 LOGISTIQUE ET DE L'EAU DE TETOUAN

Le 05 mai 2021 à 11 heures, il sera procédé, dans les bureaux de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix pour objet : **Travaux de rechargement des accotements de la RN.2 au PK.24+400 au PK 48+000 et la RR401 du PK.0+000 au PK.9+200 (Province de Tétouan) (Plan de Campagne 2021)**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan, **Service Gestion et Programmes (Bureau des Marchés)**, sis à : 203, Quartier Administratif, Avenue 9 Avril BP 746 Tétouan Tel n° 0660192158, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat www.marchespublics.gov.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à : **Seize mille (16.000,00) dirhams.**
 L'estimation fixée par le maître d'ouvrage est : **Un Million Cent Un Mille Six Cent (1.101.600,00) dirhams toutes taxes comprises.**

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Joumada I 1434 (20/03/2013).

Les concurrents peuvent:
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le service gestion et programmes bureau des marchés de la Direction Provinciale de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau de Tétouan.
 - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
 - Soit transmettre leurs dossiers par voie électronique via le portail marocain des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les concurrents sont tenus de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le Ministère de l'Équipement du Transport de la Logistique et de l'Eau. La qualification exigée par cet appel d'offres est comme suit :

Secteur	Qualification	classe
B : Travaux routiers et voirie urbaine	B.1 : Travaux de terrassement courants	4

Les concurrents non installés au Maroc sont tenus de fournir l'équivalent des pièces conformément à l'article 9 de règlement de la consultation.

N°3228/PA

Idriss Déby Itno, homme fort du Tchad et allié stratégique de l'Occident dans la lutte contre les jihadistes



Il a troqué son boubou pour une cape de soie bleu nuit brodée de feuilles de chêne en fil d'or, bâton "modèle Empire" en main: le 11 août 2020, le président tchadien Idriss Déby Itno, au pouvoir depuis 1990, est élevé au rang de maréchal.

Une cérémonie surannée et en grande pompe mais une consécration absolue pour ce fils d'éleveur modeste qui se présente encore à l'envi, à 68 ans, comme un "guerrier".

C'est cette image, gagnée depuis ses premières armes aux côtés de Hissène Habré - qui prend le pouvoir en 1982 - jusqu'au treillis qu'il enfle encore volontiers, qui lui vaut un soutien quasi unanime de la communauté internationale, malgré un bilan très critiqué en matière de droits humains.

Commandant en chef de l'armée sous un Habré qui sera condamné en 2016 pour crimes contre l'humanité, Idriss Déby renverse le dictateur en 1990, les armes à la main. Grâce, déjà, au soutien de la France.

Aujourd'hui, ce président décrit comme tantôt affable et à l'écoute, tantôt colérique et intraitable, veut remplir pour un sixième mandat, qu'il a toutes les chances de remporter. Il exerce un pouvoir sans partage. "En colère, il fait un peu peur", commente un syndicaliste. Son régime est

régulièrement accusé par les ONG internationales de violer les droits humains. Ce fut le cas notamment dans les années 90 quand sa "Garde républicaine" et sa police politique étaient accusées de tuer à grande échelle.

Aujourd'hui, les méthodes sont moins brutales. Mais, s'il laisse certains de ses opposants s'exprimer relativement librement, ses services veillent consciencieusement à ne pas laisser la critique gagner la rue, par des interpellations ciblées et en interdisant tout rassemblement politique, comme ces derniers jours.

Le 11 avril, seulement six candidats, sur les 16 qui avaient déposé leurs candidatures, seront en lice contre M. Déby. Les politologues et une partie de l'opposition les qualifient de "faire-valoir".

Au sein du pouvoir, Idriss Déby règne volontiers par l'"intimidation" et le népotisme, selon ses détracteurs. Il place sa famille ou des proches à des postes-clés de l'armée, de l'appareil d'Etat ou économique, et ne laisse jamais les autres longtemps en place. Dix-sept Premiers ministres se sont succédés entre 1991 et 2018, avant que M. Déby ne fasse supprimer cette fonction pour ravir toutes les prérogatives de l'exécutif. "Tout est centralisé à la présidence, il use de toutes les armes du pouvoir

absolu en brutalisant la société", avance Roland Marchal, chercheur au Centre de recherches internationales (Ceri) de Sciences Po Paris.

Le maréchal ne veut tout simplement pas renoncer au pouvoir, se désintéresse de sa succession et après lui le déluge, résume en substance Mahamat Nour Ahmed, secrétaire général de la Convention tchadienne pour la défense des droits de l'Homme.

C'est grâce à l'armée que ce militaire de carrière, passé par l'Ecole de guerre en France, a assis son pouvoir. Encadrée essentiellement par des officiers de son ethnie zaghawa et commandée par ses proches, elle est considérée comme une des meilleures de la région. "Le budget de la défense engloutit 30 à 40% du budget national", selon l'ONG International Crisis Group (ICG).

Malgré cela, Idriss Déby a manqué de chuter au moins par deux fois. En 2008, des rebelles l'encerclent dans son palais, il s'en sort grâce à l'aide décisive de l'armée française. Laquelle intervient encore en 2019 en bombardant une imposante colonne rebelle progressant vers N'Djamena. Mais c'est en tenant bon malgré son pays, entouré d'Etats aussi faillis que la Libye, la Centrafrique ou le Soudan, que M. Déby ap-

paraît comme l'élément stabilisateur d'une région tourmentée.

En 2013, il envoie ses soldats combattre les jihadistes au Mali aux côtés des militaires français des opérations Serval, puis Barkhane. L'armée tchadienne fournit aux Casques bleus de l'ONU au Mali un de leurs principaux contingents et passe pour la plus aguerrie de la force conjointe du G5 Sahel (Mauritanie, Mali, Burkina Faso, Niger et Tchad).

Mais le pays paye un lourd tribut à la lutte contre les jihadistes. Le groupe nigérian Boko Haram multiplie les attaques meurtrières autour du lac Tchad, contraignant M. Déby à remettre le treillis pour mener lui-même - au moins devant les médias - une contre-offensive jusqu'en territoire nigérian en mars-avril 2020.

L'"ami encombrant de la France" et des Occidentaux, comme le qualifient nombre d'experts de la région, a donc su se rendre indispensable à leurs yeux contre les jihadistes.

Mais sur le front social et économique, ses détracteurs accusent le "guerrier" d'avoir été un piètre combattant en 30 ans.

Le Tchad, pourtant producteur de pétrole, est le 187e pays sur 189 au classement de l'indice de développement humain (IDH) de l'ONU.

Sport

Ligue Europa

United, Roma et Villarreal prennent une option

Manchester United, l'AS Rome et Villarreal en s'imposant tous trois à l'extérieur jeudi en match aller des quarts de finale de la Ligue Europa, ont pris une option pour la qualification aux demi-finales.

Arsenal de son côté qui avait fait le plus dur en trouvant enfin l'ouverture à la 86e minute par l'ancien Lillois Nicolas Pépé pourra avoir des regrets, avec l'égalisation du Slavia Prague dans le temps additionnel (1-1).

Les Mancuniens de Paul Pogba, vainqueurs de l'épreuve en 2017, sont allés s'imposer chez les Espagnols de Grenade (2-0) grâce à des réalisations de Marcus Rashford (31e) et du Portugais Bruno Fernandes qui a converti un penalty (90e).

À la demi-heure de jeu, Rashford a parfaitement exploité une longue ouverture du défenseur suédois Victor Lindelöf. Le but de l'attaquant international de 23 ans est venu juste après une situation dangereuse en



faueur des Andalous qui disputent leur premier quart de finale d'une compétition européenne, pour leur toute première participation.

Les partenaires de l'ancien Lyonnais Maxime Gonalons ont ensuite trouvé le poteau à la 41e minute sur une reprise de volée du Vénézuélien Yangel Herrera. Rashford a ensuite cédé sa place à Edinson Cavani (65e) et les Mancuniens ont bénéficié en toute fin de rencontre d'un penalty transformé pour un score (2-0) qui leur permet d'aborder le match retour jeudi prochain dans une situation confortable.

Tout comme les Italiens de l'AS Rome qui ont obtenu une victoire légèrement contre le cours du jeu sur la pelouse de l'Ajaj d'Amsterdam. Les Romains avaient pourtant concédé le premier but sur une réalisation de Davy Klaassen (39, 1-0). Puis peu après la reprise, tout a basculé: Tadic a raté un penalty pour les Néerlandais (53e) et quatre minutes plus tard Lorenzo Pellegrini

a égalisé profitant d'une erreur du gardien Scherpen (1-1, 57e). L'AS Rome a pris l'avantage par Roger Ibanez, de près (2-1, 87), sur une reprise de volée après un contrôle de la poitrine.

Les Espagnols de Villarreal l'ont emporté sur la pelouse du Dinamo Zagreb grâce à un unique but avant la pause de Gerard Moreno sur un penalty accordé pour une main du défenseur français et ancien Stéphanois Kevin Théophile-Catherine (1-0, 44e).

Les Gunners d'Arsenal, finalistes en 2019, ont eux longtemps cherché l'ouverture. Ils l'ont trouvée après la sortie de l'ex-Lyonnais Alexandre Lacazette remplacé en pointe par Pierre-Emerick Aubameyang.

Pépé a donné un avantage de courte durée aux siens sur une passe de l'ancien Stéphanois (1-0, 86e) avant l'égalisation au bout du temps additionnel de Prague, sur une tête de Tomas Holes, aidé par les mains pas assez fermes de Bernd Leno (1-1, 90+4).

Rummenigge lassé des tensions internes du Bayern

Face aux tensions internes récurrentes, le patron du Bayern Munich, Karl-Heinz Rummenigge, a exhorté vendredi la direction sportive du club à "se serrer les coudes" et à se concentrer sur la fin de la saison.

"Nous devons tous nous serrer les coudes, nous devons travailler ensemble de manière harmonieuse, loyale et professionnelle. C'est ce que je demande clairement à la direction sportive. C'est ce qui a toujours distingué le FC Bayern", a prévenu Rummenigge dans Bild.

Depuis plusieurs semaines, le club est pollué par les relations houleuses entre l'entraîneur Hansi Flick et le directeur sportif Hasan Salihamidzic, principalement en raison d'un désaccord sur la politique des transferts.

Dernier épisode en date: le non renouvellement, annoncé cette semaine par la direction, du contrat du défenseur allemand champion du monde 2014 Jérôme Boateng à la fin de la saison, redevenu un joueur-clé de l'effectif sous la houlette de Flick qui l'apprécie énormément.

Face à ces tensions récurrentes, ce dernier refuse toujours de confirmer qu'il restera au club la saison prochaine en étant systématiquement la question.

Il fait d'ailleurs figure de favori pour la Fédération allemande de football pour succéder à la tête de la Mannschaft à Joachim Löw qui passera la main après l'Euro de juin.

"Ce sujet doit prendre fin ! Il n'est pas nécessaire de le commenter en permanence, d'autant plus que nous sommes dans le dernier quart de la saison, que nous sommes premiers en Bundesliga avec sept points d'avance, et que nous avons encore une chance de nous qualifier en Ligue des champions malgré notre défaite 3-2 contre Paris", a expliqué Rummenigge. "Nous avons besoin de calme et de nous concentrer sur l'essentiel", a-t-il ajouté.

Avant de se déplacer mardi à Paris pour le match retour de C1, le champion d'Allemagne reçoit samedi l'Union Berlin en championnat.

Avec sept points d'avance sur Leipzig, Flick aura l'occasion de faire tourner son effectif et reposer ses cadres avant le déplacement capital à Paris que manqueraient toutefois plusieurs titulaires. Outre Robert Lewandowski, Serge Gnabry et Niklas Süle, Leon Goretzka devrait également être absent pour le match retour.

Roland-Garros repoussé d'une semaine en espérant du public



Change une semaine contre des spectateurs: c'est l'annonce faite jeudi par la Fédération française de tennis (FFT) qui, après concertation avec les autorités françaises et tennistiques, a repoussé Roland-Garros d'une semaine en espérant augmenter sa jauge de spectateurs.

Initialement programmé du 23 mai au 6 juin, le tournoi du Grand Chelem sur terre battue se déroulera finalement du 30 mai au 13 juin (avec

des qualifications programmées du 24 au 28 mai) afin de "maximiser les chances que le tournoi puisse se jouer devant le plus grand nombre possible de spectateurs (...) tout en garantissant la sécurité sanitaire de chacun", a expliqué la FFT, organisatrice du tournoi si important pour l'image et surtout les finances du tennis français.

Contrairement à l'an dernier où la FFT avait décidé unilatéralement de déplacer le Majeur du printemps à l'automne, s'attirant de nombreuses

critiques mais sauvant ainsi l'édition 2020 menacée par la pandémie, le nouveau président de l'Instance Gilles Moretton a obtenu l'assentiment du monde du tennis pour gagner une semaine malgré les changements de calendriers que cela implique, dans une année où s'ajoutent les tournois olympiques.

"Cette décision a été discutée avec le conseil d'administration du Grand Chelem (qui regroupe les organisateurs des quatre tournois majeurs de tennis) et, compte tenu des circonstances exceptionnelles, elle reçoit le soutien total de l'Open d'Australie, de Wimbledon et de l'US Open", assurent les tournois du Grand Chelem dans un communiqué commun.

L'ATP et la WTA, qui dirigent les circuits professionnels masculin et féminin, ont également publié un communiqué commun pour souligner "l'approche agile" nécessaire à la gestion du calendrier des tournois depuis douze mois.

"La WTA et l'ATP travaillent en liaison avec toutes les parties impliquées par le report afin d'optimiser le calendrier avant et après Roland-Garros

pour les joueurs, les tournois, les fans", écrivent les instances dans un communiqué commun à la tonalité nettement plus bienveillante qu'un an plus tôt.

Différence majeure avec l'an dernier, où le circuit avait été suspendu de mars à août, les tournois sur terre battue printaniers sont tous au programme, à commencer par le Masters 1000 de Monte-Carlo, annulé l'an dernier mais dont l'édition 2021 se jouera à huis clos du 11 au 18 avril.

Sont concernés par le déplacement des Internationaux de France 2021 les tournois de Hertogenbosch (ATP et WTA), Stuttgart (ATP) et Nottingham (WTA).

Une autre des conséquences de ce report est de réduire à deux semaines le délai entre la fin de Roland-Garros et le début de Wimbledon (28 juin-11 juillet), alors que depuis 2015, ces deux tournois du Grand Chelem étaient séparés de trois semaines pour allonger la saison sur gazon et permettre aux joueurs de mieux se préparer en vue du Majeur londonien.

"Mais, en raison de l'énorme défi auquel fait face la FFT pour organiser Roland-Garros, et pour réduire l'im-

pect sur le reste du calendrier, la saison sur gazon sera réduite d'une semaine en 2021 (...) et reviendra à trois semaines à partir de 2022", souligne les Grands Chelems dans leur communiqué.

Wimbledon a été le seul Majeur annulé à cause de la pandémie l'an dernier. Mais les organisateurs avaient bénéficié d'une assurance annulation, dont ne disposait pas la FFT ni l'an dernier ni cette année.

"La Fédération n'avait pas pris d'assurance l'année dernière et ce n'est surtout pas dans la période Covid que vous allez trouver un assureur ! Cette solution-là ne peut malheureusement pas être envisagée", avait souligné Moretton auprès de l'AFP le 31 mars.

Au final, la terre battue parisienne accueillera bien son tournoi au printemps, au soleil, peut-être avec du public (la jauge à l'automne 2020 avait été ramenée à 1.000 spectateurs quotidiens), avec pour la première fois des sessions nocturnes. L'occasion pour Rafael Nadal, qui sera l'inévitable favori, de décrocher un 14e titre à Roland-Garros pour devenir seul détenteur du record de trophées en Majeurs (21).

Ligue des champions

Le WAC déterminé à boucler la phase aller en beauté

Coupe de la Confédération

Le Raja dans une position de force La RSB amenée à se surpasser

Le WAC affrontera, ce soir à partir de 20 heures au Complexe sportif Mohammed V à Casablanca, son homologue angolais de Petro Atletico, et ce pour le compte de la sixième journée de la phase de poules (GP : C) de la Ligue africaine des clubs champions.

Un match sans grand enjeu pour les Rouge et Blanc déjà assurés de leur qualification depuis la quatrième manche. L'importance que pourrait revêtir cette opposition c'est que les hommes de Fawzi Benzarti terminent en force ce tour et renouent avec la victoire après avoir concédé un nul blanc contre les Guinéens du Horoya à Conakry et une

défaite à Johannesburg devant Kaizer Chiefs.

Avec trois victoires enregistrées lors de la phase aller, le WAC est bien outillé pour terminer en beauté ce tour et c'est d'ailleurs le mot d'ordre tonné par Benzarti qui veut que ses joueurs remportent le match et gagnent davantage en confiance afin d'aborder la prochaine étape, qui se jouera en deux actes aller et retour, avec un moral gonflé à bloc.

Si le match WAC-Petro Atletico sera une simple formalité, entre un qualifié et un éliminé, l'autre match de ce groupe, devant opposer également ce samedi à 20 heures Horoya à Kaizer Chiefs, sera d'une toute autre dimension. Les deux clubs partagent la deuxième place avec 8 points chacun mais avec une meilleure différence de buts pour les Guinéens (+1 contre -1) au moment où le match aller s'était soldé sur la marque de 0 à 0. Autrement dit, le nul fera les affaires des Guinéens qui se produiront à la maison face à des Sud-Africains qui doivent absolument remporter cette partie pour continuer l'aventure en C1 continentale.

Pour ce qui est de la Coupe de la Confédération prévue dimanche, elle sera caractérisée par des virées risquées, comptant pour la quatrième manche, pour les deux représentants du football national, la Renaissance de Berkane et le Raja de Casablanca. Les Berkanis, tenants du titre, devront donner la réplique en Algérie à une équipe de la Jeunesse de Kabylie qui les avait contraints au partage des points (0-0) lors de la 3ème journée du groupe B.



Pour la RSB, troisième du classement avec 4 points, ce match sera pratiquement celui de la dernière chance si elle veut rester en course pour un ticket du prochain tour, sachant que son adversaire du jour la devance d'un point alors que la première place est occupée par les Camerounais de Coton Sport (6 pts) qui croiseront le fer avec les Zambiens de NAPSA Stars.

Quant au Raja, quasiment qualifié au tour des quarts de finale suite à son

petit chelem lors de la phase aller, il sera à l'épreuve des Égyptiens de Pyramids. Pour ce match le Raja pourrait récupérer son stratège Abdelilah Hafidi qui revient d'une blessure mais devra faire sans son coach Jamal Sellami qui a jeté l'éponge, suppléé provisoirement par le tandem Bakkar-Aboucharouane, en attendant l'arrivée d'un nouvel entraîneur ; et le nom qui circule ces derniers temps est celui du Belge Hugo Broos, ex-sélectionneur du Cameroun.

Il convient de signaler en dernier lieu que le deuxième match de ce groupe D mettra aux prises les Zambiens de Nkana et les Tanzaniens de Namungo.

Mohamed Bouarab

Programme

Ligue des champions
Samedi à 20h00

Groupe C

WAC-Petro Atletico
Horoya-Kaizer Chiefs

Dimanche

Coupe de la Confédération

Groupe B

13h00 : Coton Sport-Napsa
19h00 : JSK-RSB

Groupe D

13h00 : Nkana-Namungo
19h00 : Pyramids-Raja

Divers

Botola Pro D1

La Botola Pro D1 « Inwi » de football se poursuivra en cette fin de semaine pour le compte de la 11ème journée. Samedi le MCO équipe sur une courbe ascendante, recevra le MAS (15h00) qui alterne le bon et le moins bon. Quant aux parties dominicales, elles sont au nombre de trois et ne manqueront pas d'intérêt avec RCAF-CAYB (15h00), SCCM-OCS (17h15) et FUS-MAT (19h30).

A rappeler que les péripéties de cette journée ont été entamées mercredi par la programmation de trois matches. Le WAC, leader, s'est imposé en déplacement aux dépens du RCOZ (1-0), alors que le Raja et la RSB ont été défaits à domicile respectivement par le HUSA (0-1) et l'IRT (1-2).

La rencontre ASFAR-DHJ devait avoir lieu vendredi.

Championnat D2

Voici le programme de la 17ème journée de la Botola Pro D2 "Inwi" de football, prévue ce week-end (16h00):

Samedi

CJBG-SM

KAC-OD

OCC-WAF

Dimanche

UTS-WST

JSS-IZK

CAK-TAS

A noter que les matches ASS-KACM et RAC-RBM devaient être disputés vendredi.

Vahid Halilhodzic : Mon objectif primordial est la qualification à la Coupe du monde



Lentraîneur de la sélection nationale de football, Vahid Halilhodzic, a affirmé, jeudi à Salé, que son objectif primordial demeure la qualification des Lions de l'Atlas à la Coupe du monde prévue au Qatar en 2022.

"On va tout faire pour réaliser un exploit et pourquoi pas entrer dans l'histoire du football marocain. Nous ne ferons pas le déplacement à la

phase finale de la Coupe d'Afrique des nations, l'année prochaine au Cameroun, en promenade de santé, mais mon objectif principal reste la qualification au Mondial 2022", a dit le coach national, lors d'une conférence de presse tenue au Complexe Mohammed VI de football de Salé, consacrée à la présentation du bilan de l'équipe nationale en qualifications à la CAN-2022.

"Depuis 20 ans, le seul exploit à mettre à l'actif de l'équipe du Maroc reste une qualification au Mondial 2018 en Russie. Il faut que le Maroc se qualifie régulièrement pour le Mondial", a ajouté le technicien bosniaque.

"J'aime bien gagner. Je veux transmettre cette rage de vaincre à mes joueurs, surtout lorsqu'on joue à l'extérieur", a-t-il soutenu, se disant confiant en l'avenir, car, selon lui, "l'équipe va certainement progresser".

Lors du 2ème tour éliminatoire du Mondial Qatar-2022, qui débutera en juin prochain, les hommes de Vahid Halilhodzic évolueront dans le groupe I, aux côtés de la Guinée, la Guinée-Bissau et du Soudan.

A ce propos, Vahid Halilhodzic a affirmé que cette poule est plus relevée que celle de la CAN, avec trois équipes qualifiées pour la grand-messe africaine, poursuivant qu'"il n'y a plus de petite équipe en Afrique".

Revenant sur le bilan des Lions de l'Atlas en qualifications de la CAN, il a relevé que le Maroc a réussi à composer son billet de qualification deux

journées avant la fin des éliminatoires, ce qui est "un grand exploit".

"Nous disposons de la meilleure défense des éliminatoires. Tous les cingnotants sont au vert. Je ne suis pas satisfait à cent pour cent, mais on peut s'améliorer. L'équipe est en cours de reconstruction", a-t-il ajouté.

En réponse aux critiques qui ciblent la prestation de l'équipe nationale lors de ses dernières sorties, le coach national a assuré que "malgré les résultats signés, l'on ne peut pas être aimé par tout le monde".

"Nous sommes engagés dans un projet sportif. Je suis venu au Maroc pour obtenir de bons résultats et faire progresser l'équipe", a-t-il souligné.

"Le meilleur avocat de l'entraîneur est le résultat. Lors des deux matches contre la Mauritanie, la chance nous a tourné le dos, en plus des conditions difficiles en Mauritanie. Je suis certain que dans l'avenir la sélection nationale sera plus compétitive", a-t-il prédit.

Vahid Halilhodzic a fait savoir, par ailleurs, que pas moins de 50 joueurs ont été convoqués en équipe

nationale, dont 47 ont disputé des matches, ce qui est, selon lui, "un peu énorme".

La prochaine étape sera marquée par plus de stabilité et l'équipe pourra être alimentée par un ou deux joueurs seulement qui apporteront un plus à l'équipe nationale, a-t-il précisé.

"Au sein de l'équipe nationale, je veux créer de la concurrence dans chaque poste. Il y a 15 ou 16 joueurs titulaires et non pas une équipe titulaire", a-t-il martelé.

Lors des éliminatoires de la CAN-2022, le Maroc a terminé en tête de la poule E avec un total de 14 points, après 4 victoires et 2 nuls. L'équipe nationale avait inscrit 10 réalisations et n'avait concédé qu'un seul but en six matches, soit la meilleure défense lors des éliminatoires.

Outre les Lions de l'Atlas, la Mauritanie avait composé son billet pour la phase finale de la CAN au Cameroun en occupant la deuxième place avec 9 unités, devant le Burundi (5 pts) et la République centrafricaine (4 pts).

Au Royaume-Uni, les demeures historiques malades du coronavirus

Le manoir de Kentwell Hall, dans l'est de l'Angleterre, a survécu à plus de 450 ans d'histoire tumultueuse. Comme de nombreuses demeures seigneuriales, nécessitant souvent de coûteuses rénovations, son avenir est menacé par l'épidémie qui l'a contraint de fermer au public.

Bâti quand les Tudors régnaient sur l'Angleterre au XVI^e siècle, l'édifice de briques rouges aux multiples tourelles, dont les terres s'étendent près du bourg de Bury St Edmunds, requiert d'importants travaux de rénovation. Leur financement est compromis faute des revenus générés par les visiteurs ou des événements comme des mariages ou des conférences.

Son propriétaire Patrick Phillips, ancien avocat qui s'attelle depuis son acquisition en 1971 à maintenir la splendeur des lieux, a vu son chiffre d'affaires de 1,5 million de livres sterling (1,75 million d'euros) en 2019 enregistrer une chute vertigineuse de 90%.

"C'est extrêmement pénible pour nous d'essayer de gérer cet endroit sans revenus", explique-t-il à l'AFP, plaidant pour une levée plus rapide du confinement.

Des travaux essentiels pour réparer des douves de 730 mètres, qui se sont effondrées à un endroit critique pour la structure, sont impossibles. Et faute de fonds pour



les vider et démarrer les travaux, "on ne peut pas évaluer la gravité", déplore Patrick Phillips, évoquant un "vrai désastre".

Critique envers la feuille de route de sortie du confinement élaborée par le gouvernement du Premier ministre Boris Johnson, il estime que les demeures historiques comme la sienne auraient dû être autorisées à rouvrir plus tôt que le 17 mai, échéance s'appliquant aussi aux musées et à l'intérieur des pubs et restaurants. "Nous souffrons tous inutilement", insiste-t-il.

En présentant, en février, son plan de sortie du confinement en

place depuis début janvier, le troisième décret au Royaume-Uni depuis le début de la pandémie, Boris Johnson a défendu une approche prudente, affichant son souhait que ce relâchement des restrictions soit "irréversible".

Mais l'attente est longue pour les demeures historiques, alors que les commerces non essentiels sont autorisés à rouvrir dès le 12 avril.

"Ce sont des activités essentielles dont la contribution est essentielle", argumente James Probert, un responsable de Historic Homes, organisation représentant 1.500 demeures historiques privées au Royaume-Uni.

"Ce sont des bâtiments classés très, très importants qui font partie de notre patrimoine national", poursuit-il. "Nous ne disons pas qu'ils doivent autoriser ces activités à rouvrir le 12 avril. Mais nous leur demandons d'au moins l'envisager", et que la décision soit prise "à la lumière d'avis scientifiques raisonnables".

Au total, les travaux en cours dans ces demeures historiques atteignent 1,4 milliard de livres (1,6 milliard d'euros) en 2019, dont 400 millions étaient considérés comme urgents - un montant qui a gonflé durant la pandémie, selon James Probert, avec notamment des pro-

blèmes de moisissure et d'humidité prégnants.

Outre l'entretien des bâtiments, leurs 34.400 employés paient aussi le prix fort. Environ 3.000 risquent de perdre leur emploi malgré le système de chômage partiel subventionné par le gouvernement.

Charles Courtenay, le 19^e comte de Devon, dont la famille vit au château de Powderham, dans le sud-ouest de l'Angleterre, depuis plus de 600 ans, se dit également "décimé financièrement" par la crise sanitaire.

Il doit faire face aux dégâts causés par l'eau au toit du château - même si l'ampleur des dommages n'atteint pas celle subie durant la guerre civile anglaise au XVII^e siècle. Et pour le moment, le soutien financier procuré par l'association de protection du patrimoine Historic England lui a juste permis de contenir les coûts.

Powderham rouvrira "dès que possible", a assuré Charles Courtenay, soulignant que la majorité des revenus étaient investis dans l'entretien de l'édifice ou sa gestion. Il se souvient de l'été dernier, quand il avait pu rouvrir les jardins: cela avait fait du château un "espace communautaire où les gens pouvaient aller et venir". "Nous étions fiers et ravis de pouvoir rendre cet espace disponible" durant cette période "difficile".

Chebakia facile

Ingrédients : 6 Pers.

1kg de farine
2 litres d'huile pour friture
1kg de miel
180 grammes de sésame grillé moulu
100 grammes de beurre fondu
100 grammes d'huile d'olive
60 grammes de poudre d'amandes
10cl d'eau de fleur d'oranger
2 cuillères à soupe de vinaigre
2 cuillères à soupe d'anis en poudre
1 sachet de levure chimique
1 pincée de sel
Graines de sésame
Pistils de safran

Préparation :

1. Faites fondre le beurre au micro-ondes et versez-le dans un grand saladier avec le sésame grillé, l'huile d'olive, la poudre d'amandes, l'eau

de fleur d'oranger, le vinaigre, l'anis, les pistils de safran et le sel. Mélangez-bien jusqu'à obtenir un liquide homogène.

2. Ajoutez la farine et la levure. Avec la paume de votre main, mélangez le tout pour bien amalgamer la pâte. Elle doit être lisse mais pas trop souple.

3. Si votre pâte vous semble trop liquide, ajoutez un peu de farine pour corriger. Si au contraire elle est trop friable, ajoutez un peu d'eau de fleur d'oranger.

4. Divisez votre pâte en plusieurs morceaux et recouvrez-les d'un film alimentaire. Laissez reposer ainsi 15 minutes au frigo.

5. Une fois les 15 minutes de repos passées, sortez votre pâte à chebakia facile du frigo et étalez-la sur votre plan de travail à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Étalez-la le plus finement possible sans la briser.

6. Utilisez une petite roue crantée ou à défaut, une roulette à pizza afin de former des rectangles de 5cm de long sur environ 4cm de large.

7. Faites 4 entailles sur la longueur de ces rectangles.

8. Formez vos chebakia faciles : détachez délicatement chaque entaille du rectangle à l'aide de vos mains. Croisez les entailles jusqu'à ce que chaque soit répartie à droite ou à gauche. Pincez les deux extrémités du rectangle et étirez le tout afin d'obtenir un losange.

9. Dans une casserole haute à fond épais, faites chauffer l'huile. Pendant ce temps, faites chauffer le miel au bain-marie.

10. Plonger chaque chebakia dans l'huile pour les faire frire, puis à la sortie du bain d'huile plongez-les délicatement dans le miel pour les enrober. Décorez-les en les roulant dans des graines de sésame.



Et la signature de Haaland revient à... l'arbitre assistant

Erling Haaland, l'attaquant norvégien de Dortmund, est un jeune prodige convoité par les plus grands clubs européens, mais c'est un arbitre assistant qui a obtenu sa signature mardi soir à l'issue du quart de finale aller de Ligue des champions entre Manchester City et la formation allemande (2-1).

Haaland (20 ans), auteur d'une passe décisive pour son capitaine Marco Reus, a été poursuivi dans le tunnel qui mène aux vestiaires par le juge de touche roumain Octavian Sovre, qui lui a réclamé un autographe, ce que le buteur lui a accordé.

"On me l'a dit, je ne l'ai pas vu. Peut-être que c'est un fan de Haaland", a réagi l'entraîneur de Manchester City, l'Espagnol Pep Guardiola.

Octavian Sovre avait officié avec son compatriote, le quatrième arbitre Sebastian Coltescu, lors du match de la phase de groupes de C1 entre le Paris SG et Baksehir Istanbul le 8 décembre, interrompu par les joueurs.

L'entraîneur adjoint du club turc, le Camerounais Pierre Achille Webo, s'était indigné d'avoir été désigné comme "le noir" en roumain ("negru") par l'un des deux hommes.

Sebastian Coltescu a été sanctionné



pour "comportement inapproprié" et suspendu jusqu'à la fin de la saison par l'UEFA. Octavian Sovre a été puni plus légèrement, d'une "réprimande".

La justice interne de l'instance n'a pas sanctionné les deux hommes pour "conduite raciste ou discriminatoire" (article 14 de son règlement), mais sur le fondement de son article 11, qui fixe "les principes généraux de conduite" sur le terrain et interdit par exemple les injures. L'UEFA a également ordonné aux deux arbitres de suivre "un programme éducatif" d'ici fin juin.